

Convention Territoriale Globale

2023-2027



Communauté de communes
Berg et Coiron



VILLE
NEUVE
DE-BERG



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (2023-2027)

Entre :

- La **Caisse des Allocations familiales de l'Ardèche** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, **M. René SERRE-CHAMARY** et par sa Directrice, **Mme Florence COPIN**, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « **la Caf** » ;

et

- La **Communauté de Communes de Berg et Coiron** représentée par son **Président, M. Driss NAJI** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

et

- La **Commune de Villeneuve de Berg** représentée par son **Maire, Madame Sylvie DUBOIS** dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommées « **les Partenaires** » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de l'Ardèche en date du 11 décembre 2019 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la **Communauté de communes de Berg et Coiron** en date du **6 juillet 2023** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la **Commune de Villeneuve de Berg** en date du **22 septembre 2023** figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire au regard de :

- Ses caractéristiques territoriales
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles
- Les territoires et les champs d'intervention prioritaires
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté,
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs

L'ensemble de ces informations permettant de situer le territoire par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département sont détaillés dans le diagnostic partagé en [Annexe 1](#).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, **la**

Caf de l'Ardèche, la Communauté de Communes de Berg et Coiron et la Commune de Villeneuve de Berg souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en [Annexe 1](#) de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ([Annexe 2](#)) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants ([Annexe 3](#)).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de **la Communauté de Communes de Berg et Coiron et la Commune de Villeneuve de Berg**, visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
 - Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles du territoire.
 - Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
 - Contribuer au développement d'une offre territoriale diversifiée et structurée
 - Accompagner le développement de la politique de soutien à la parentalité
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;

- Améliorer le parcours d’insertion des personnes et des familles en situation de précarité
 - Aider les familles confrontées à des évènements ou des difficultés fragilisant la vie familiale.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.
- Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité

L’offre de service de la CAF présente sur ce territoire est détaillée dans le diagnostic partagé (ANNEXE 1).

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D’INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

La Communauté de Communes de Berg et Coiron et la Commune de Villeneuve de Berg mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent les champs d’intervention suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Habitat, Logement, cadre de vie
- Précarité, Accès aux droits et inclusion numérique
- Animation de la vie sociale

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d’intervention retenus conjointement sont les suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d’une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d’une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l’enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;

- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
- Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les axes stratégiques dégagés à l'issue du diagnostic partagé sont :

1. Faire évoluer l'offre de service petite enfance au regard des besoins des familles
2. Accompagner les familles du territoire sur les problématiques de soutien à la parentalité
3. Recenser les besoins des jeunes et redéfinir une politique jeunesse adaptée
4. Développer une offre en accueil de loisirs adaptée aux besoins des familles
5. Pérenniser l'activité du Centre Socio Culturel dans un cadre partenarial
6. Encourager l'animation de la vie associative locale
7. Réduire l'inégalité d'accès aux droits
8. Favoriser l'accès au numérique à un public plus large
9. Améliorer le cadre de vie des habitants
10. Déployer une communication adaptée pour toucher les populations ciblées
11. Coordonner la mise en œuvre de la CTG

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Ardèche, la Communauté de Communes de Berg et Coiron et la Commune de Villeneuve de Berg s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour

atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de **la Caf de l'Ardèche, la Communauté de Communes Berg et Coiron et la commune de Villeneuve de Berg.**

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

¹ Le montant de référence est le montant de Psej calculé à partir de la charge à payer 2022

- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf, **la Communauté de Communes de Berg et Coiron et la Commune de Villeneuve de Berg** ;

Le secrétariat permanent est assuré par la Communauté de Communes.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en [Annexe 4](#) de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite **au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg**, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'[Annexe 4](#) de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'[Annexe 5](#).

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue **compter du 1 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027 pour une période 5 ans.**

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à **Mirabel**, le 5 décembre 2023

La Caf de l'Ardèche		La Communauté de communes Berg et Coiron
La Directrice	Le Président	Le Président
Florence COPIN	René SERRE-CHAMARY	Driss NAJI

La Commune de Villeneuve de Berg
Le Maire
Sylvie DUBOIS

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

A partir du portrait social du territoire proposé par la Caf et partagé avec la collectivité, des ateliers ont été organisés sur le territoire en mars et avril 2023 avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des familles et des habitants. Le premier atelier a permis de réaliser un diagnostic partagé et des axes stratégiques qui s'appuyait sur le portrait social et le second atelier a permis de définir le plan d'actions de ce territoire. Ces ateliers ont réuni entre soixante et soixante-dix participants à chaque atelier et notamment des élus, des salariés, des habitants, des représentants du Département et de fédérations.

PORTRAIT SOCIAL CC Berg et Coiron



Ce portrait social est le 1er renouvellement de la CTG Berg et Coiron. Celle-ci présente les évolutions entre la 1^{ère} CTG de 2019 et aujourd'hui.

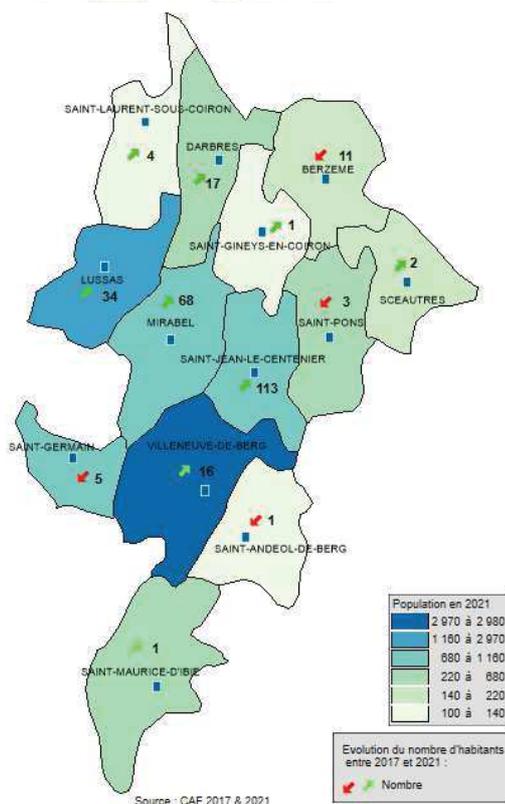
Différents thèmes seront présentés :

- L'évolution de la population
- La précarité, accès aux droits et l'inclusion numérique
- La présence des services CAF sur le territoire
- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- L'accompagnement à la parentalité
- L'animation de la vie sociale
- Le pilotage
- Le poids financier de la CAF sur le territoire

L'intercommunalité de **Berg et Coiron** a une superficie de **219,3 km²** et est constituée de **13 communes** (35,42 hab/km²) :

- Berzème
- Darbres
- Lussas
- Mirabel
- Saint-Andéol-de-Berg
- Saint-Germain
- Saint-Gineys-en-Coiron
- Saint-Jean-le-Centenier
- Saint-Laurent sous Coiron
- Saint-Maurice d'Ibie
- Saint-Pons
- Sceautes
- Villeneuve-de-Berg

Evolution de la population 2017-2021

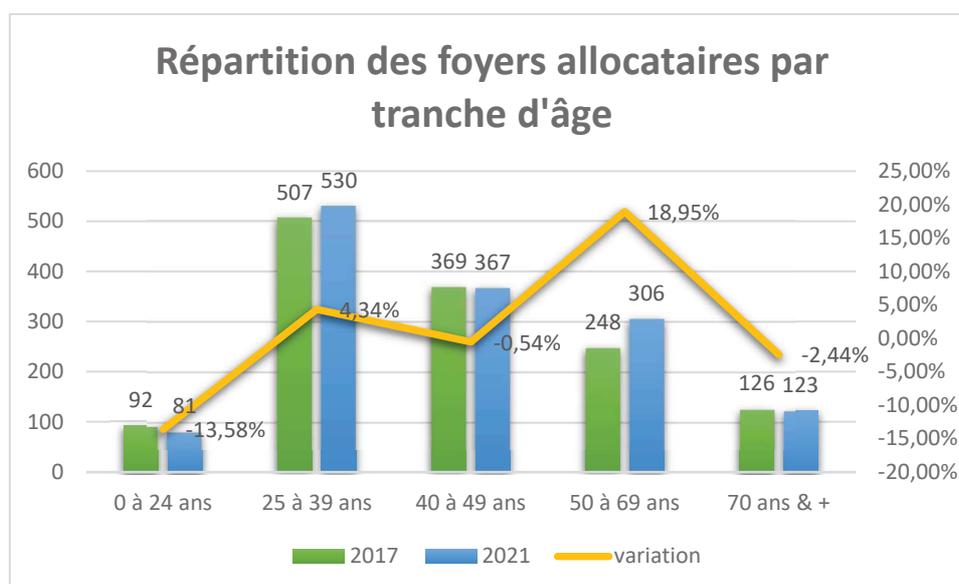


Evolution stable sur la majeure partie des communes avec une augmentation plus marquée sur les communes de Saint Jean le Centenier, Mirabel et Lussas. Ces communes ont une politique d'urbanisme favorable pour la construction de maisons individuelles et sont également proches de la RN 102 desservant les pôles d'activités d'Aubenas et de Montélimar.

L'évolution de la population

Une plus forte progression de la population sur l'intercommunalité que sur le département.

	Berg et Coiron			Ardeche	
	2017	2021	Variation	2021	Variation
nombre habitants	7 542	7 899	4,52% ↗	328 278	2,41% ↗
nombre foyers allocataire CAF	1 343	1 408	4,62% ↗	59 526	6,61% ↗
nombre personnes couvertes par la CAF	3 393	3 296	-2,94% ↘	143 608	1,17% ↗
Taux de couverture CAF	45%	42,14%	-6,79% ↘	44,40%	0,45% ↗
Taux de chômage	11,30%	12,90%	12,40% ↗	13,50%	-4,44% ↘



	Berg et Coiron			Ardeche	
	2017	2021	variation	2021	variation
0 à 24 ans	92	81	-13,58%	5 069	14,28%
25 à 39 ans	507	530	4,34%	22 030	4,95%
40 à 49 ans	369	367	-0,54%	16 041	2,99%
50 à 69 ans	248	306	18,95%	13 003	15,37%
70 ans & +	126	123	-2,44%	3 350	-10,81%

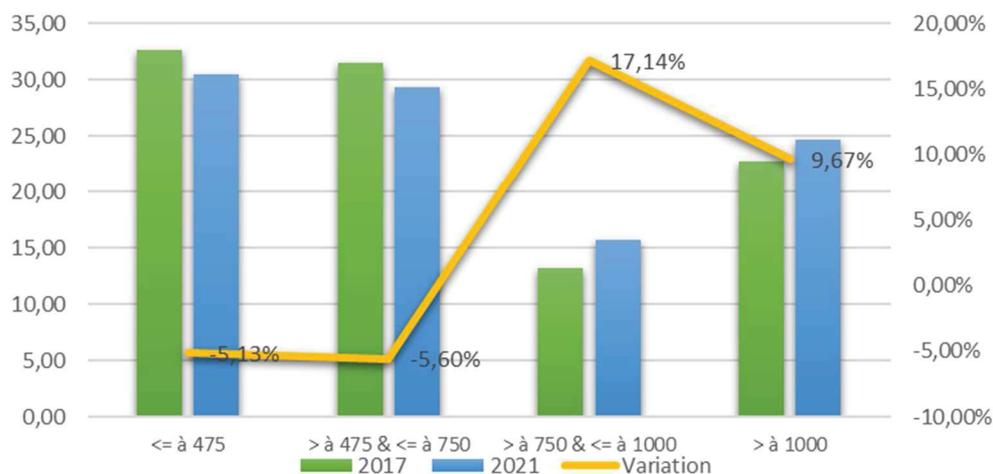
En comparaison avec la répartition des foyers allocataires de l'Ardèche, Berg et Coiron connaît un plus fort vieillissement de sa population (3% de plus par rapport à la tranche d'âge 50-69 ans ardèchoise). A contrario, la tranche des 40-49 ans connaît une baisse de plus de 1% alors que l'Ardèche gagne presque 3%. Augmentation des foyers allocataires 25-39 ans avec une croissance plus marquée pour la tranche d'âge 50-69 ans, tendance semblable aux chiffres de l'Ardèche.

La précarité, l'accès aux droits et l'inclusion numérique

Des allocataires moins précaires qu'en 2017.

Classes quotient familial (€)	Berg et Coiron			Ardèche	
	2017	2021	Variation	2021	Variation
<= à 475	32,63	30,45	-5,13% ↓	29,03	-6,85% ↓
> à 475 & <= à 750	31,49	29,26	-5,60% ↓	28,85	-6,35% ↓
> à 750 & <= à 1000	13,20	15,64	17,14% ↑	16,93	24,06% ↑
> à 1000	22,69	24,65	9,67% ↑	25,20	9,59% ↑

Classes Quotient Familial



Le Quotient Familial

Q.F. = 1/12^{ème} du revenu annuel net perçu

+ les prestations familiales du mois

Nombre de part

Le **revenu net perçu** est l'ensemble des revenus annuels nets perçus l'année prise en compte au titre des prestations familiales, avant abattements fiscaux et après abattements sociaux. Les frais réels ne sont pas déduits.

Les **prestations apériodiques** telles que l'allocation de rentrée scolaire ne sont pas prise en compte dans le calcul.

Le **nombre de parts** retenues est de :

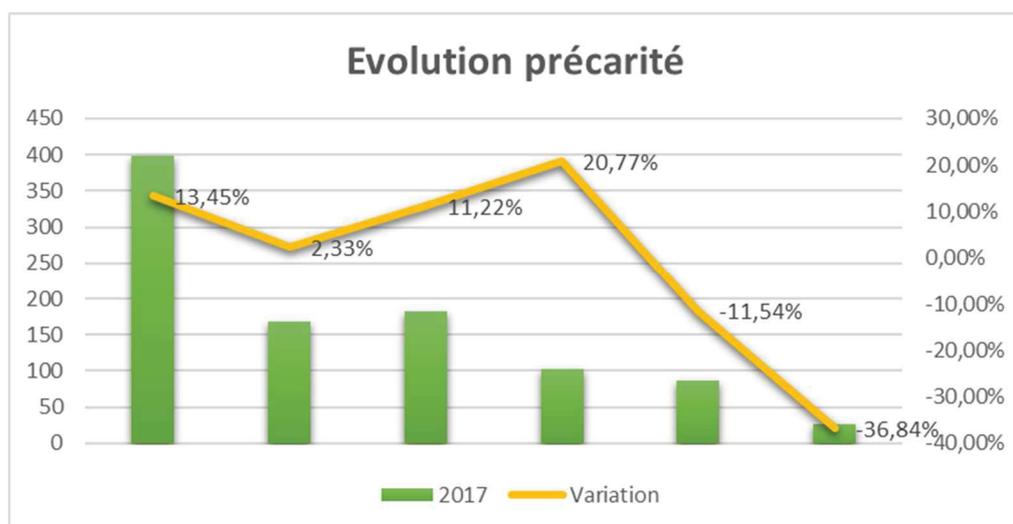
- 2 pour le ou les parents
- + 0.5 par enfant
- + 0.5 supplémentaire pour le 3ème enfant
- + 0.5 supplémentaire par enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH)

En 2017, 64,12% des allocataires du territoire avaient un quotient familial inférieur à 750 €, il est en 2021 à 59,71% et à 57,88% en Ardèche.

Le service social de la CAF octroie des aides financières aux allocataires ayant un QF inférieur à 800 €.

Une précarité plus importante sur l'intercommunalité par rapport au département.

	Berg & Coiron			Ardeche	
	2017	2021	Variation entre 2017 & 2021	2021	Variation entre 2017 & 2021
Nombres d'allocataires	1 343	1 408	4,62%	59 526	6,61%
Bas revenus <i>en % d'allocataires</i>	399 29,89%	461 32,74%	13,45%	19 489 32,74%	9,49%
Fragiles <i>en % d'allocataires</i>	168 12,51%	172 12,22%	2,33%	8 287 13,92%	-3,62%
Monoparents <i>en % d'allocataires avec enfants</i>	182 24,97%	205 29,33%	11,22%	8 690 28,87%	4,87%
Monoparents précaires <i>en % de monoparents</i>	103 56,59%	130 63,41%	20,77%	5 416 62,32%	6,54%
20 à 24 ans <i>en % d'allocataires</i>	87 6,48%	78 5,54%	-11,54%	4 447 7,47%	14,84%
Bas revenus 20 à 24 ans <i>en % d'allocataires de 20 à 24 ans</i>	26 29,89%	19 24,36%	-36,84%	1 297 29,17%	-10,56%



Bas revenus : Le seuil des bas revenus de référence est calculé par l'Insee qui l'établit à 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation. (QF<=475)

Unité de consommation : Le nombre d'unités de consommation des foyers allocataires est obtenu en appliquant les coefficients de pondération suivants : 1 pour le premier adulte (l'allocataire), + 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus, + 0,3 par enfant de moins de 14 ans, 0,2 pour une famille monoparentale.

Fragiles : allocataires ayant un QF compris entre 475 et 750.

Monoparent précaire : Famille d'allocataire élevant seul son ou ses enfants et étant sous le seuil de bas revenus (précaire).

Taux de pauvreté : correspond à la proportion de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian de la population totale.

En 2019, le taux de pauvreté de Berg et Coiron s'élève à 14,9% soit 0,6% de plus que l'Ardèche qui a un taux à 14,3%. L'Epci se place au 11^{ème} rang des intercommunalités les plus pauvres (sur les 19 EPCI) sur le département, et 40^{ème} (sur 164 EPCI en AURA) au niveau de la région, dont le taux est de 12,8%.

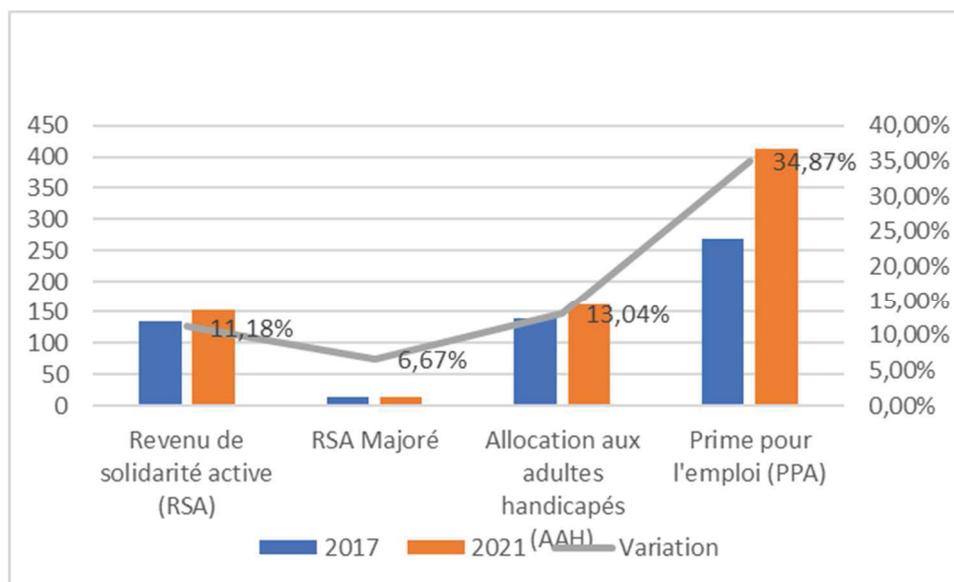
La proportion d'allocataires à bas revenus (allocataires avec un revenu par unité de consommation inférieur à 1 096 €) est supérieure à la proportion de 2017. En 2021, ils représentent presque un allocataire sur trois. Cependant, 12,22% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations CAF (foyers dits « fragiles »), un taux inférieur à 2017.

En 2021, plus d'une famille sur quatre du territoire est monoparentale, en augmentation de 11,22% par rapport à 2017, une augmentation bien supérieure à la moyenne départementale. Ces foyers sont particulièrement marqués par la précarité : en 2021, plus de 63% des monoparents ont un revenu inférieur au seuil de bas revenus, il était de 56,59% en 2017.

Les jeunes allocataires de 20 à 24 ans sont 78 à vivre sur le territoire de Berg et Coiron en 2021 et représentent 5,54% du total des allocataires. Cette population est aussi propice à la fragilité, en effet, 24,36% ont un bas revenu.

Une forte augmentation des bénéficiaires de la PPA.

	Berg & Coiron			Ardèche	
	2017	2021	Variation entre 2017 & 2021	2021	Variation entre 2017 & 2021
Nombres d'allocataires	1 343	1 408	4,62%	59 526	6,61%
Revenu de solidarité active (RSA) <i>en % d'allocataires</i>	135 10,05%	152 10,80%	11,18%	6 582 11,06%	4,51%
RSA Majoré <i>en % de bénéficiaires du RSA</i>	14 10,37%	15 9,87%	6,67%	693 10,53%	-4,91%
Allocation aux adultes handicapés (AAH) <i>en % d'allocataires</i>	140 10,42%	161 11,43%	13,04%	6 355 10,68%	6,75%
Prime pour l'emploi (PPA) <i>en % d'allocataires</i>	269 20,03%	413 29,33%	34,87%	20 495 34,43%	36,26%



RSA : Revenu de Solidarité Active, est une allocation qui assure un revenu minimum pour les personnes ne travaillant pas et un complément de revenu pour celle qui travaillent.

RSA Majoré : (femme isolée avec enfant de moins de 3 ans), pour permettre au bénéficiaire de dépasser les difficultés pouvant faire obstacle à son parcours d'insertion sociale et professionnelle.

PPA : ou prime d'activité : prestation sociale verser par la CAF pour aider les bénéficiaires à compléter leurs revenus mensuels. Cette prime a été créé en 2015 et elle est issue de la fusion entre le RSA activité et la prime pour l'emploi.

AAH : l'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière qui permet d'avoir un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, âge, de résidence et de ressources.

La part des bénéficiaires du RSA est en augmentation de 11,18% sur la Communauté de communes, un taux supérieur à celui de l'Ardèche. Si le nombre des bénéficiaires du RSA majoré est stable sur Berg et Coiron, il est en diminution sur l'Ardèche.

Le pourcentage de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation de 13,04% sur l'intercommunalité entre 2017 et 2021, un taux deux fois supérieur à l'échelle départementale.

En 2021, 29,33% des allocataires voient leurs revenus complétés grâce à la prime pour l'activité soit un taux en-deçà de l'Ardèche. Cependant, ce nombre de bénéficiaires est en augmentation de plus de 34% par rapport à 2017.

Inclusion numérique :

Avec la crise sanitaire, les usagers sont accompagnés par les services via internet et un suivi téléphonique est réalisé par les travailleurs sociaux sur l'ensemble du territoire. Des permanences de Maison France Services ont été mises en place depuis 2021 sur quatre communes de la collectivité (Lussas, Mirabel, Saint

Jean le Centenier et Saint Germain) afin d'accompagner les personnes les plus isolées dans leurs démarches d'accès aux droits.

Un animateur d'espaces publics numériques (EPN) intervient sur la Communauté de communes de Berg et Coiron.

Présence d'un Centre médico-social (CMS) sur la commune de Villeneuve de Berg

Les assistantes sociales et l'infirmière du CMS accompagnent les habitants du territoire qui rencontrent des difficultés familiales et sociales (accueil, écoute, consultation, prévention, information et conseil).

Présence d'une Conseillère en économie sociale et familiale (CESF) au Centre socioculturel « La Pinède » à Villeneuve de Berg

Présence des travailleurs sociaux de la CAF sur le territoire

Trois travailleurs sociaux de la CAF interviennent sur le territoire de Berg et Coiron dans l'accompagnement de familles allocataires CAF ayant des enfants à charge (au sens des prestations CAF) lors d'évènements susceptibles de fragiliser la cellule familiale (séparations, décès de conjoint, décès d'enfant et impayés de loyer).

Les travailleurs sociaux assurent des accompagnements sociaux individuels et/ou collectifs par des actions proactives et préventives. Ils informent, orientent et accompagnent les familles fragilisées dans leurs démarches d'accès aux droits. Ils aident notamment les familles dans leurs démarches juridiques, administratives et budgétaires, et assurent un accompagnement social.

Les offres de service reposent sur une démarche préventive puisqu'elles permettent, à partir d'évènements ciblés, d'anticiper la demande sociale et d'aller au-devant des familles dans les domaines de la parentalité, du logement et de l'insertion.

Dans le cadre de la pandémie COVID (2020 et 2021), les travailleurs sociaux ont accompagné les familles fragilisées dans leurs démarches pour bénéficier de l'aide exceptionnelle de la CAF « AFI COVID ».

Jusqu'en décembre 2022, ils assuraient également l'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec enfants de moins de 3 ans à charge, dans le cadre d'une convention avec le Département.

Le taux de recours aux travailleurs sociaux est de 70% en Ardèche.

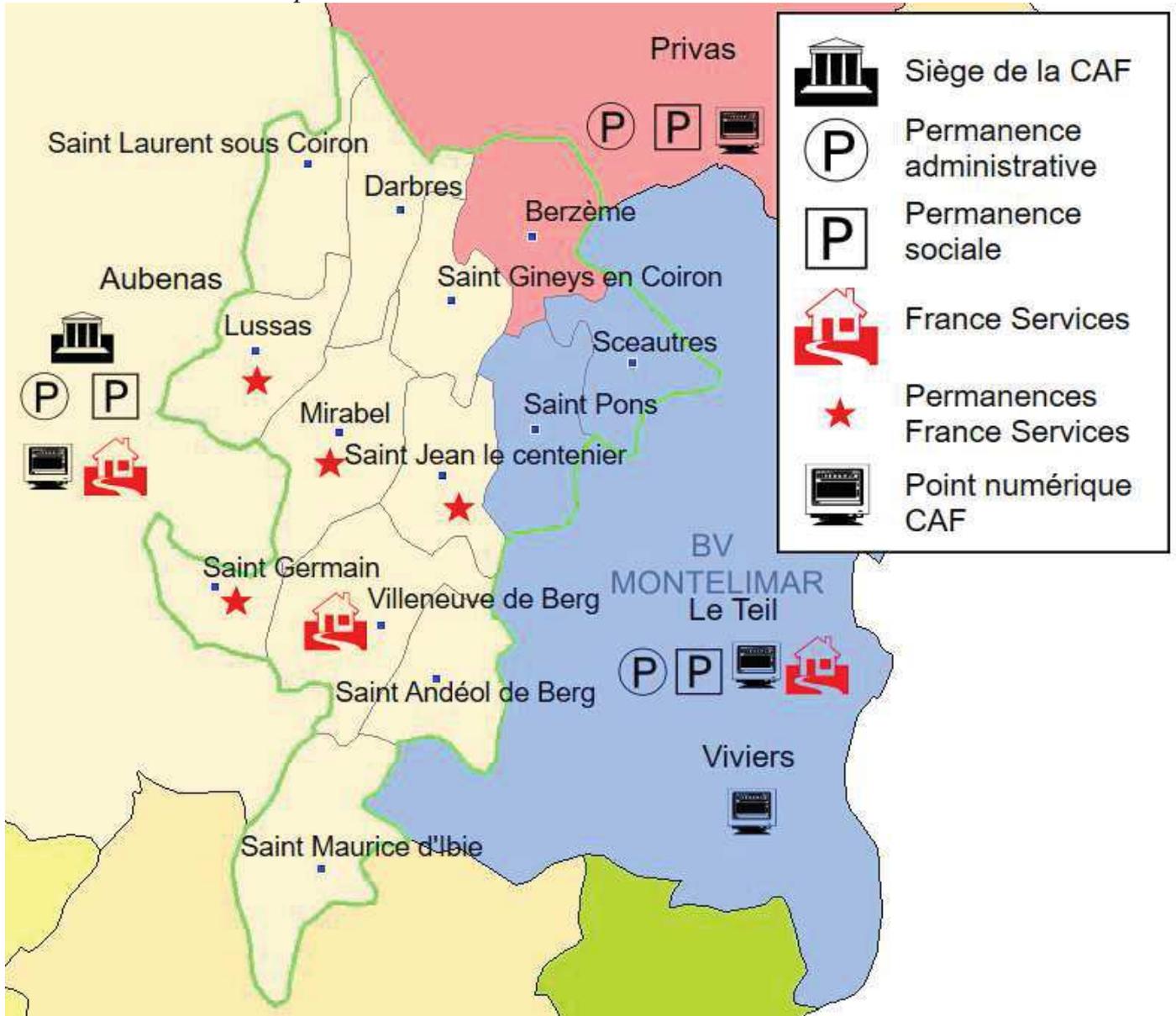
Entre 2020 et 2022, les travailleurs sociaux sont intervenus sur la Communauté de communes de Berg et Coiron :

- Séparation / Divorce : 56 informations conseils ou accompagnement social, majoritairement sur les communes de Villeneuve de Berg et Saint Jean le Centenier.
- Décès enfant : 2
- Décès parent : 4
- Impayés de loyer ALF (Allocation de logement familiale) : 5
- RSA majoré : 1
- Aide AFI COVID : 1

Le Règlement intérieur d'action sociale (RIAS) pour les aides aux familles est disponible sur le **Caf.fr**. Il détaille l'ensemble des aides de l'action sociale de la CAF.

La présence des services CAF sur le territoire

Une intercommunalité plutôt bien desservie.



Berg et Coiron bénéficie d'une bonne situation géographique, situé sur trois « grands » bassins de vie disposant chacun de permanence administrative, sociale et d'un point numérique à minima.

Les 10 communes inscrites sur le bassin de vie d'Aubenas, profitent des différents services proposés sur cette commune, ainsi que du France Services basé sur Villeneuve de Berg et de ses 4 permanences sur les communes de Lussas, Mirabel, Saint Jean le Centenier et Saint Germain.

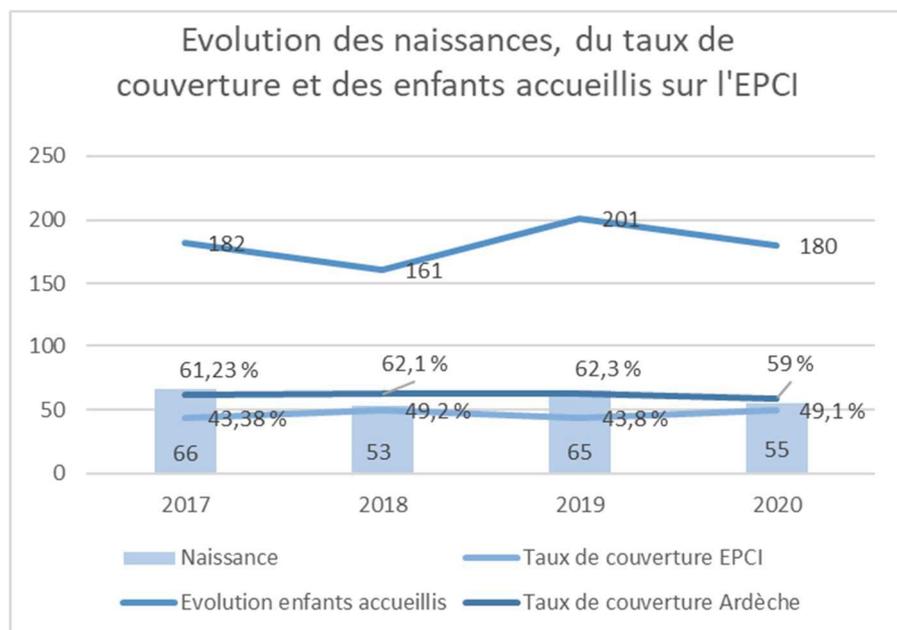
Berzème profite des services de la commune de Privas, vu qu'il dépend de ce bassin de vie. Les communes de Saint Pons et Sceautres orientés plutôt sur le bassin de vie de Montélimar, profitent quant à elle, des services basés sur la commune du Teil, dont une Maison France Services ouverte en janvier 2023.

Un animateur d'espaces publics numériques (EPN) intervient sur la Communauté de communes de Berg et Coiron.

Le conseiller numérique de l'Espace Numérique d'Alba-la-Romaine intervient également sur les communes d'Aubignas, Valvignères, Saint Thomé, Sceautres, Saint Pons, Saint Jean le Centenier, Saint Gineys en Coiron et Berzème depuis 2022.

La Petite enfance

Un taux de couverture bien plus faible que sur le département.



Préscolarisation : c'est l'entrée en école maternelle pour les enfants de 2 ans.

Dispositif passerelle : Les lieux passerelles étroitement associés à l'école maternelle fonctionnent selon un processus réparti entre deux lieux étroitement articulés : le lieu passerelle d'un part et la classe d'accueil ou d'intégration d'autre part. En lien avec les parents nécessairement impliqués, le lieu passerelle assurera avec son personnel éducatif, la socialisation, le travail sur la séparation, la découverte progressive de l'école maternelle associée.

Classe passerelle : permet de créer les conditions d'une première socialisation, de favoriser une séparation progressive avec la famille et de soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale, au sein d'une école.

	Berg et Coiron			Ardèche	
	2017	2021	Variation	2021	Variation
Familles avec enfant(s) de moins de 3 ans	229	217	-5,53% ↘	9 304	-7,92% ↘
Monoparentales %	10,04%	13,36%	20,69% ↗	14,02%	3,93% ↗
Précaires %	18,78%	22,12%	10,42% ↗	25,04%	-0,49% ↘
Fragiles %	15,28%	16,59%	2,78% ↗	15,11%	-5,77% ↘
Parents ou monoparents en emploi	66,38%	72,35%	13,89% ↗	68,65%	3,10% ↗

Au niveau départemental, le taux de couverture en 2020 est de 59%, contre 49,1% pour l'intercommunalité.

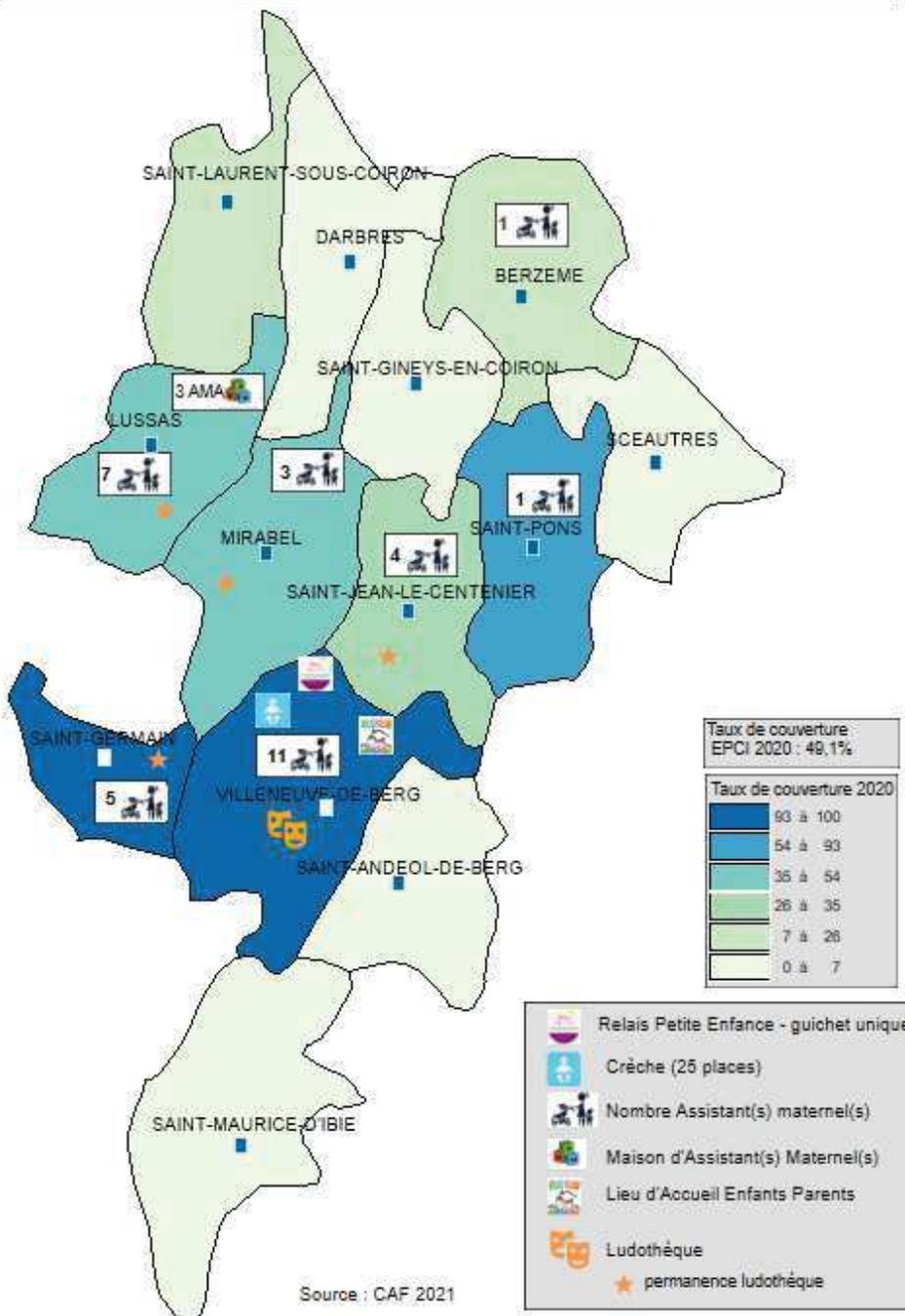
Sur ce territoire en 2020, la part des enfants préscolarisés de 2 à 3 ans est de 18,68%.

L'évolution du taux de la préscolarisation en Ardèche est en baisse (2017 :27,8%, 2020 : 20,20%)

Sur l'intercommunalité, en 2021, il y a moins de familles avec enfants de moins de 3 ans qu'en 2017, et l'évolution de la part des familles monoparentales, précaires et fragiles, susceptibles d'avoir des besoins plus spécifiques en termes d'accueil du jeune enfant, dépasse la moyenne départementale.

Une offre d'accueil collective centralisée sur les communes de Villeneuve de Berg et de Lussas.

Taux de couverture et offre de services de la petite enfance



Taux de couverture : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Relais Petite Enfance (RPE) : lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels, des enfants et de l'ensemble des professionnels de la petite enfance.

LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parents sont des espaces d'accueil anonyme et gratuit des enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Il s'agit d'un espace de jeux et de socialisation pour les enfants et une espace de parole pour les parents.

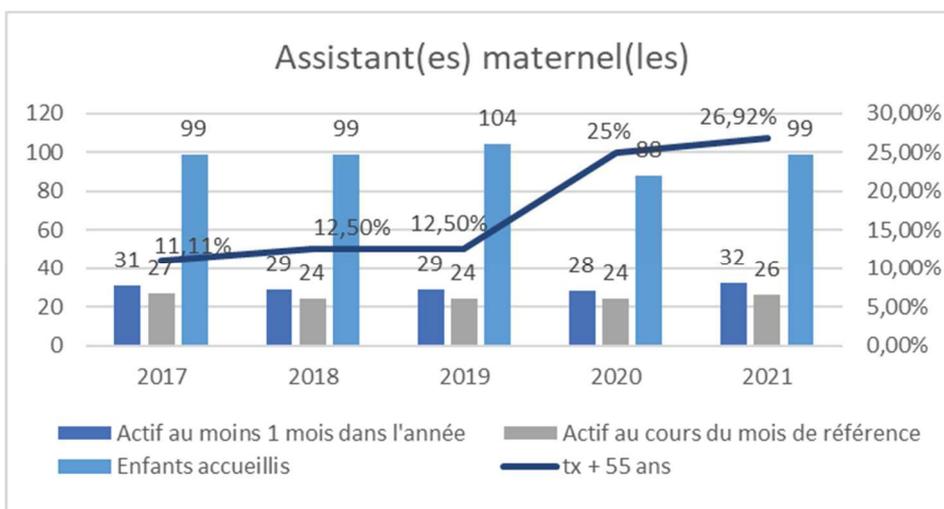
Ludothèque : c'est un équipement culturel associatif ou public mettant à la disposition de ses membres des jouets, des jeux de société et des espaces de jeu.

MAM : Maison d'Assistantes Maternelles, est un lieu de vie où 2 à 4 assistantes maternelles se regroupent. Le but est de créer un espace socialisant, sécurisant et bienveillant, adapté à 100% aux enfants

Nombre d'enfants par mode d'accueil et assistants maternels sur la communauté de communes

Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)						
Commune EAJE	Année	Nombre de places agréées de 0 à 5 ans	Nombre d'enfants inscrits	Dont pauvres	Taux d'occupation réalisé (%)	Taux d'occupation facturé (%)
Villeneuve de Berg	2017	24	69	18	62,86	68,3
	2021	24	64	0	65	70

Le Multi-accueil a bénéficié de 755€ de Bonus Inclusion Handicap en 2021 pour un enfant bénéficiaire de l'AAEH ou en cours de détection. Le Multi-accueil n'a pas bénéficié de Bonus Mixité Sociale en 2021. Pas de demande de labélisation AVIP



Le nombre d'enfants inscrits à la crèche de Villeneuve de Berg est stable sur les 5 ans. La capacité d'accueil a été augmentée d'une place en juin 2022 soit 25 places. Depuis 2021, Elle bénéficie du Bonus Handicap qui permet d'accueillir des enfants bénéficiaires de l'AAEH.

Tout comme l'Ardèche, le taux des + de 55 ans des assistant(es) maternel(les), est en constante augmentation et en pourcentage équivalent (Ardèche en 2021, 27,14%). Point positif pour l'Epci, le nombre d'assistant(es) maternel(les) est stable contrairement au département où le nombre ne cesse de baisser au fil des années (Ardèche 2017 : 1242 ; 2021 : 1024)

Maison d'Assistant(es) Maternel(les) (MAM)			
Commune EAJE	Année	Nbre d'assistant(es) maternel(les)	Nbre de places
Lussas	2021	3	12

Dont pauvres : Nombre d'enfants inscrits qui se voit appliquer une tarification inférieure à 1 euro de l'heure.

PSU : Afin de développer l'offre d'accueil des enfants de moins de 6 ans, la prestation de service unique est attribuée aux établissements et services d'accueil relevant de l'article R.2324-17 du code de la santé publique. Ils doivent bénéficier d'une autorisation d'ouverture délivrée par l'autorité compétente. Elle est versée pour l'accueil des enfants jusqu'à leurs cinq ans révolus.

Bonus Inclusion Handicap : pour lever les freins à l'accueil des publics en situation de handicap. Ce bonus s'applique dès le premier enfant en situation de handicap accueilli dans la structure afin d'encourager une véritable politique d'inclusion dans les Eaje à proximité des lieux de vie des enfants.

Bonus Mixité Sociale : permet de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles précaires, et de faciliter l'adaptation du projet d'accueil pour mieux répondre aux besoins spécifiques de ces publics.

Dispositif « Surencadrement Handicap » : Le surencadrement est une subvention locale mis en place par la CAF de l'Ardèche à l'appui du Pôle ressources handicap pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en EAJE par le financement d'heures de renfort de personnel quand la situation le nécessite. Il est complémentaire au bonus Handicap.

Accueil à Vocation Insertion Professionnelle (AVIP) : Label attribué aux crèches qui soutiennent particulièrement les parents de jeunes enfants en recherche d'emploi

Le **Relais Petite Enfance** (RPE) « Les petits anges » à Villeneuve-de-Berg couvre l'ensemble de la communauté de communes et compte 0,6 équivalent temps plein (ETP). On compte ainsi un ETP animateur RPE pour 32 assistants maternels sur le territoire, soit un ratio moins élevé qu'à l'échelle départementale (1 ETP animateur RPE pour 45,38 assistants maternels).

Au sein du lieu d'accueil de la petite enfance (qui héberge le RPE, le LAEP et la crèche), un espace d'information famille est mis à disposition par la communauté de communes servant à informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs).

Guichet unique

Le Guichet Unique est un lieu d'information, d'écoute et de conseil aux parents qui sont à la recherche d'une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s). Grâce à sa connaissance de l'offre et de la demande sur son territoire et au travail de concertation entre les acteurs de l'accueil individuel et collectif, le Guichet Unique (avec 1 ETP dédié) permet d'apporter des solutions de garde adaptées aux situations des enfants et des parents dans un processus transparent et concerté.

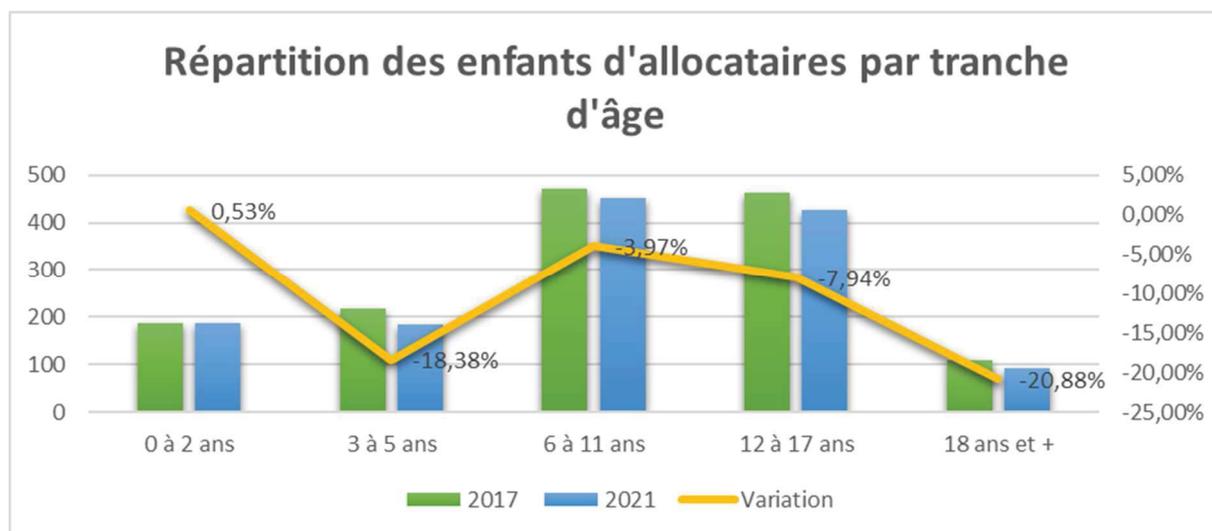
Le **Lieu d'Accueil Enfants Parents** (LAEP) « L'Envol » (enfants de 0 à 6 ans) à Villeneuve de Berg est ouvert depuis mai 2017.

La **Maison d'Assistants Maternels** (MAM) de Lussas « L'éco-cottes » (enfants de 2 mois à 6 ans) est ouverte depuis octobre 2021. Elle regroupe 3 assistantes maternelles et peut accueillir 12 enfants simultanément.

La **Ludothèque** (tous âges) est assurée par le Centre Socioculturel « La Pinède » situé à Villeneuve de Berg. Des permanences ludothèque ont été mises en place sur quatre autres communes de l'EPCI à Saint Jean le Centenier, Mirabel, Lussas et Saint Germain.

L'enfance et la jeunesse

Moins d'enfants sur la Communauté de communes qu'il y a 5 ans.



La prise en charge des enfants en situation de handicap.

	2017	2021
Enfants bénéficiaires de l'AEEH	28	28

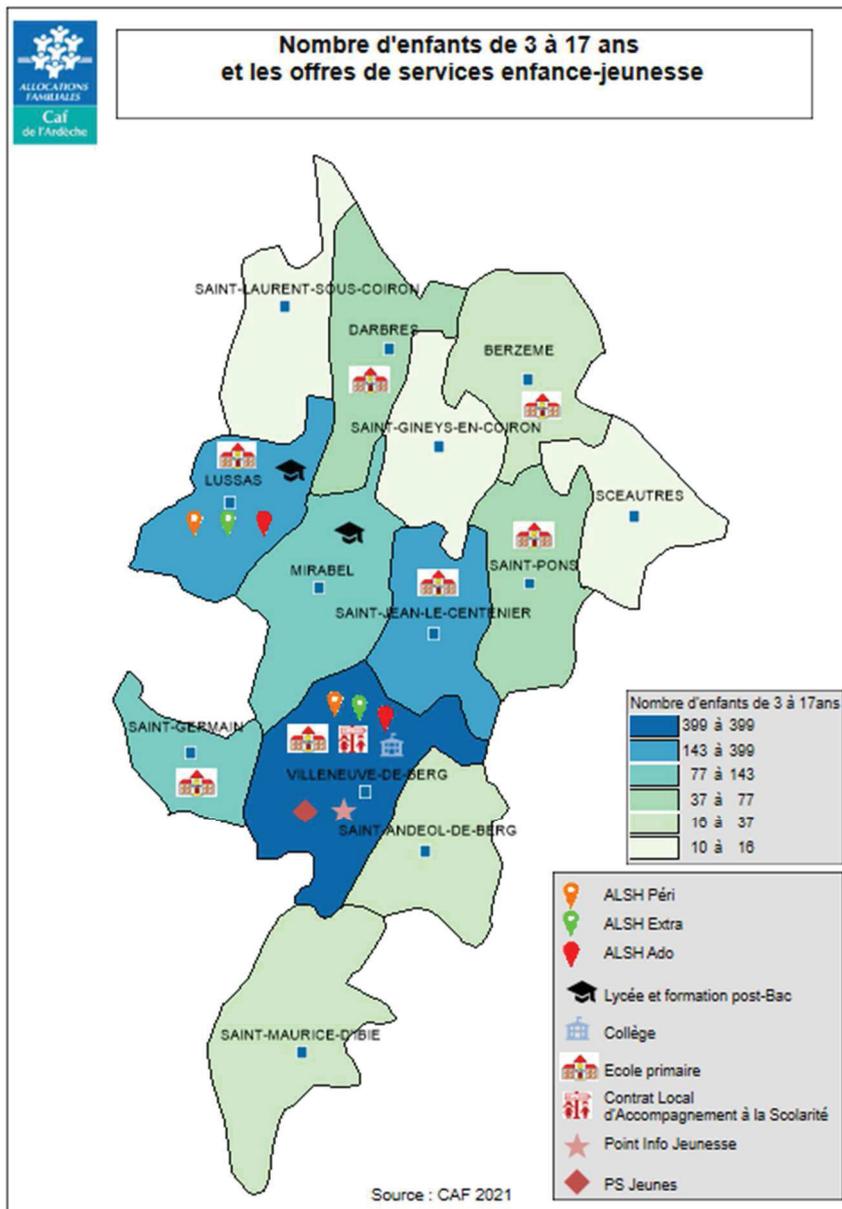
Sur le territoire, 28 enfants, jeunes et adolescents, sont bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) versée par la CAF, qui compense les frais d'éducation et de soins apportés à l'enfant. Le dispositif « Surencadrement Handicap » est accessible au renforcement des équipes de centres de loisirs. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Lussas en bénéficie depuis 2017.

Une jeunesse présente, à accompagner.

	Berg et Coiron	Ardèche
Indice de jeunesse (- 20 ans/60 ans & +)	77,00%	69,00%
Part des 15-24 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisé)	17,00%	17,70%
Part des salariés de 15-24 ans en emploi précaire	65,10%	55,10%

Les jeunes de moins de 20 ans représentent 23,2% de la population de l'intercommunalité (22,1% en Ardèche). L'indice de jeunesse est élevé sur le territoire en comparaison avec le département. La part des jeunes non insérés est en deçà du territoire de comparaison, cependant ceux en emploi semblent davantage précaires qu'ailleurs.

Une offre de loisirs plutôt concentrée sur Villeneuve de Berg.



ALSH Adolescents : Accueillir de manière régulière en périscolaire ou en extrascolaire des mineurs âgés de 14 ans ou plus.

ALSH périscolaire : Accueil de loisirs qui a lieu avant et après les temps scolaires en semaine.

ALSH Extra : Accueil de loisirs qui a lieu pendant les vacances scolaires.

PS Jeunes : Soutien l'émergence d'une offre nouvelle, innovante et adaptée aux aspirations des jeunes favorisant les échanges et les collaborations entre les jeunes.

Point Info Jeunesse : Ils offrent, au plus près des lieux de vie des jeunes, un accueil libre, anonyme et de qualité, où ils et elles peuvent trouver des informations sur tous les sujets les concernant (formation, métiers, logement, droits, santé, loisirs, culture, mobilité internationale etc.)

Promeneur du net : Un « Promeneur du Net » (PdN) est un professionnel des métiers de la jeunesse (animateur, éducateur, médiateur etc.) qui est mandaté par son employeur pour assurer une présence éducative sur Internet et les réseaux sociaux dans le cadre de ses missions habituelles qu'il exerce généralement en présentiel.

Service habitat jeune : Permet de faciliter l'accès des jeunes adultes à l'autonomie par une aide aux foyers qui, au-delà de la fonction habitat, développent un projet socio-éducatif de qualité confié à un personnel qualifié

Projet Educatif De Territoire (PEDT) : Conçu dans l'intérêt de l'enfant, il est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'Etat. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Dispositif « Surendrement Handicap » : voir volet petite enfance

Les **Accueils de loisirs sans hébergement** (ALSH) sur le territoire :

- Centre de loisirs intercommunal de Lussas (de 3 à 11 ans) - accueils périscolaire (mercredis uniquement), extrascolaire (petites vacances et été) et ados (été)
- Centre de loisirs Berg Helvie (de 6 à 15 ans) - accueil extrascolaire (petites vacances et été)
- Centre de loisirs du Centre Socioculturel « La Pinède » (de 3 à 17 ans) - accueils périscolaire (mercredis uniquement), extrascolaire (petites vacances et été) et ados
- Centre de loisirs de la commune de Villeneuve de Berg - accueil périscolaire

Le centre de loisirs de Lussas participe depuis 2017 à une expérimentation de financement de surencadrement en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le **contrat local d'accompagnement à la scolarité** (CLAS) est proposé par le Centre Socioculturel « La Pinède » :

- CLAS enfant au CSC La Pinède et à l'école du Parc à Villeneuve de Berg
- CLAS Ado au Local Ado à Villeneuve de Berg

L'**Appel à projets jeunesse** (AAP Jeunesse) :

❖ Financement de projets :

- Projet porté par la Communauté de communes de Berg et Coiron : « Séjour L'Echappée belle » (2019)
- Projet porté par le Centre Socioculturel « La Pinède » :
 - « Engagement et implication citoyenne » (2019) : préfiguration à la PS jeunes
 - « Les jeunes Talents » (2020)
 - « Mission Digital actif » (2021)
 - « Expé Ados » chaque année : stages d'immersion dans le monde de l'animation

❖ PS Jeunes :

Le Centre Socioculturel « La Pinède » a bénéficié de la préfiguration à la PS Jeunes en 2019 et ensuite à la PS Jeunes pour les années 2020 à 2023 pour financer son poste d'animateur dédié aux jeunes (de 12 à 17 ans).

- ❖ Promeneur du net : Léa Gisselmann, puis Carole Lussignol et Anaïs Prudhomme depuis 2022 sont actives sur les réseaux sociaux et participent au réseau Promeneur du Net.

Le **point information jeunesse** (PIJ) itinérant assure des permanences sur l'ensemble du territoire en fonction des besoins / évènements.

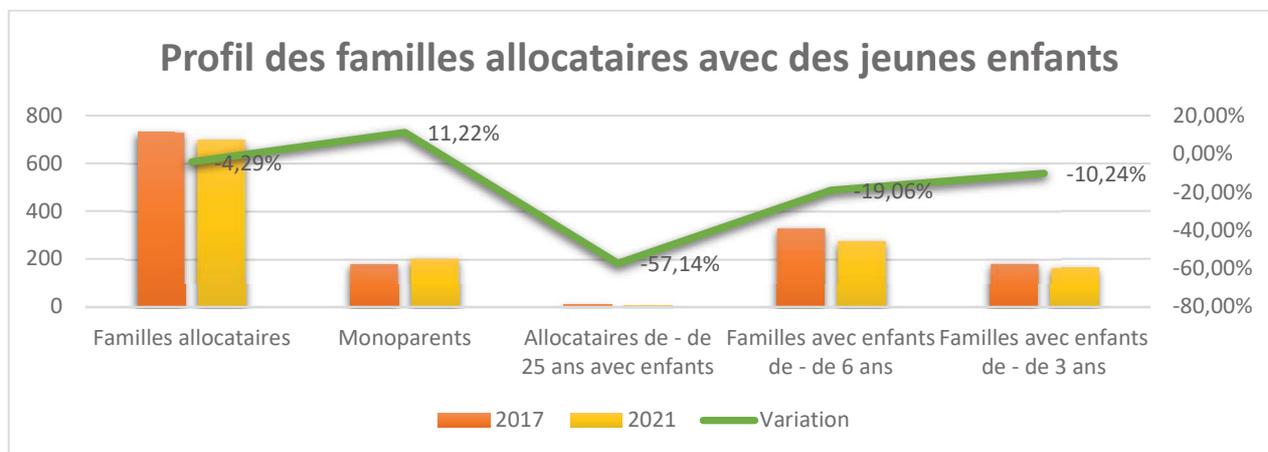
Le service jeunesse de la Communauté de communes de Berg et Coiron a axé son projet jeunesse sur le public Jeunes Majeurs et sur les questions d'insertion et d'orientation. Des **chantiers jeunes** (17-25 ans) ont été organisés dans ce cadre en 2020, 2021 et 2022 :

- Dévégétalisation et ouverture d'un sentier d'interprétation dans la Vallée de l'Ibie
- Valorisation d'un ancien canal en bordure de l'Ibie et réfection d'un mur en pierres sèches à Villeneuve de Berg
- Balisage et entretien des sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire
- Création d'une « halte fraîcheur », nettoyage d'un puit citerne et d'un lavoir, et fabrication d'une table de pique-nique en bois à Saint-Andéol-de-Berg
- Forums « Rencontres Avenir » organisés en 2019 et 2022 en partenariat avec la MFR et le collège Laboissière en présence d'une vingtaine de professionnels locaux venus échanger avec les jeunes sur leurs parcours professionnels.

L'accompagnement à la parentalité

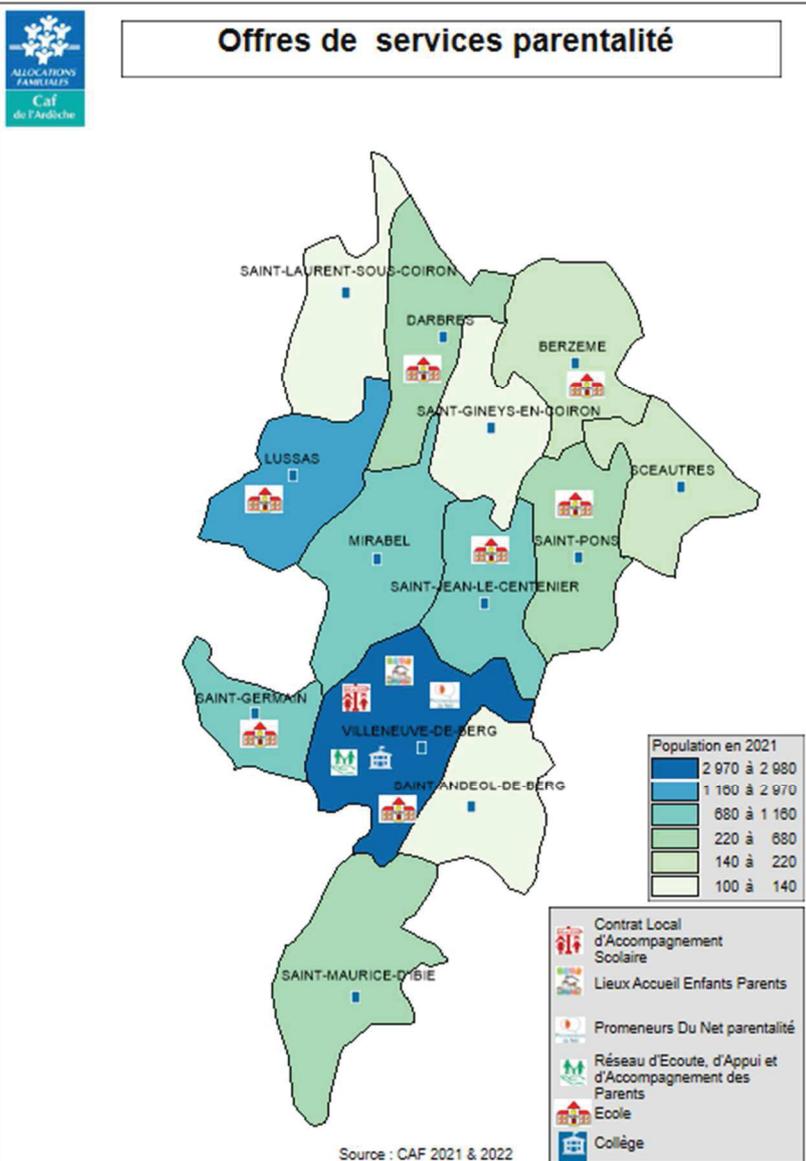
Plus d'un quart des familles sont monoparentales.

	Berg & Coiron			Ardeche	
	2017	2021	Variation entre 2017 & 2021	2021	Variation entre 2017 & 2021
Nombres d'allocataires	1 343	1 408	4,62%	59 526	6,61%
Familles allocataires <i>en % d'allocataires</i>	729 54,28%	699 49,64%	-4,29%	30 103 50,57%	-1,83%
Monoparents <i>en % famille d'allocataires avec enfants</i>	182 24,97%	205 29,33%	11,22%	8 690 28,87%	4,87%
Allocataires de - de 25 ans avec enfants <i>en % de familles allocataires avec enfants</i>	11 1,51%	7 1,00%	-57,14%	589 1,96%	-8,66%
Familles avec enfants de - de 6 ans <i>en % famille d'allocataires avec enfants</i>	331 45,40%	278 39,77%	-19,06%	12 803 42,53%	-7,80%
Familles avec enfants de - de 3 ans <i>en % familles avec enfants de - de 6 ans</i>	183 55,29%	166 59,71%	-10,24%	7 416 57,92%	-8,31%



Sur l'intercommunalité, la part des familles allocataires et notamment les familles avec des enfants de moins de 6 ans, est en baisse par rapport à 2017, une diminution plus élevée qu'au niveau départemental.

En 2021, plus d'une famille sur quatre du territoire est monoparentale, en augmentation de 11,22% par rapport à 2017, une augmentation bien supérieure à la moyenne départementale.



Le **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** (CLAS) propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école (qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social).

Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) propose aux parents des actions de soutien à travers le dialogue et l'échange, dans les différentes étapes de leur vie de parents.

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Ils visent, en effet, à la fois un soutien à la fonction parentale mais sont également un levier pour la socialisation des enfants.

« **Lieux ressources** » pour les parents : Il s'agit de services du type (Maisons des 1000 premiers jours, Maisons des familles, espaces parents, etc.) regroupant dans un même lieu une offre parentalité accessible à l'ensemble des parents.

Espaces de rencontre : Lieu de rencontre entre un enfant et l'un de ses parents ou un tiers, l'espace de rencontre contribue au maintien de leurs relations, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil.

Médiation familiale : vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à valoriser les compétences parentales.

Promeneur du Net Parentalité : Espace de parole, de contact et d'écoute ils répondent au besoin d'accompagnement des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants.

Aide à Domicile : Cette aide a pour objectif de prévenir des difficultés sociales, familiales et de santé, en maintenant l'équilibre et l'autonomie de la famille, en préservant les relations familiales et en favorisant son insertion dans la vie sociale.

Le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) « l'Envol » (enfants 0-6 ans) est ouvert depuis mai 2017 à Villeneuve de Berg.

Actions REAAP (Le Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents) :

En 2021, le territoire a déposé un projet porté par la crèche intercommunale Berg et Coiron : « *Et si on parlait ensemble* ».

En 2022, le territoire a déposé un projet porté par le Centre Socioculturel « La Pinède » : « *Être parent si on en parlait* ».

Ce projet se compose de trois actions :

- Café des parents mobile ;
- Semaine de la parentalité « *Être parent si on parlait* » ;
- Jouer pour tisser des liens.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est proposé par le Centre Socioculturel « La Pinède » :

- CLAS enfant au CSC La Pinède et à l'école du Parc à Villeneuve de Berg ;
- CLAS Ado au Local Ado à Villeneuve de Berg.

Lors de l'année scolaire 2021-2022, 21 familles différentes ont bénéficié du CLAS :

- 26 enfants pour l'école élémentaire ;
- 10 pour le collège.

Promeneurs du net parentalité : pas de candidatures en 2022 sur cette mission complémentaire sur le territoire.

Les travailleurs sociaux de la CAF ont mis en place un webinaire en 2021 (partenariat CAF et CPAM), « Être parent, une aventure » à l'attention des futurs parents allocataires de la Caf Ardèche. Deux webinaires ont eu lieu en 2021 et sept en 2022, en Ardèche.

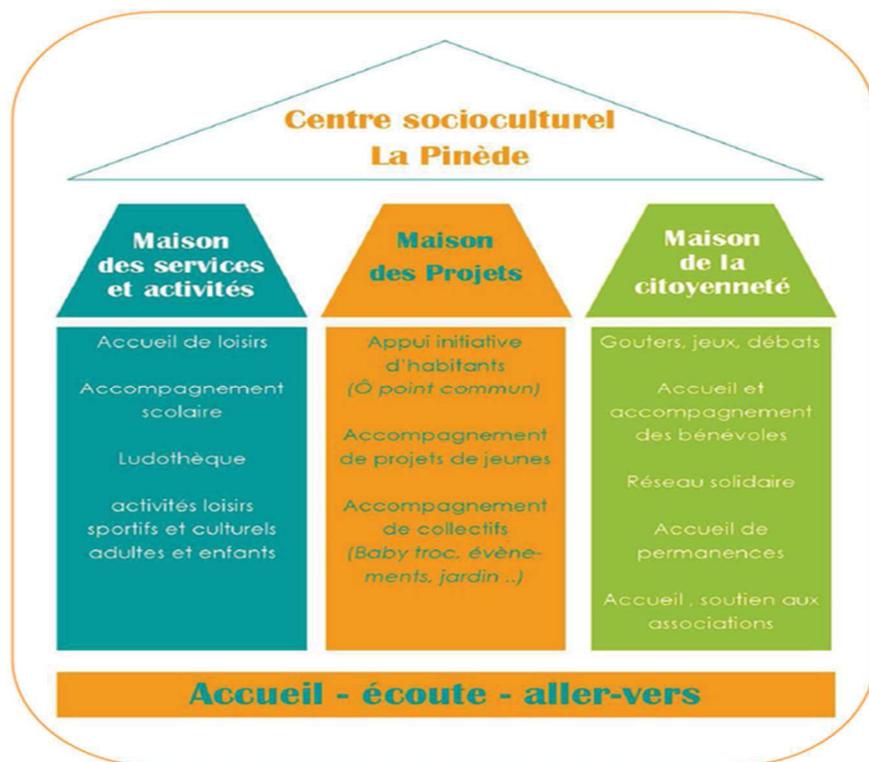
Aide à domicile (AAD) : L'association Aide à Domicile en Milieu Rurale (ADMR) est conventionnée avec la CAF de l'Ardèche pour assurer les interventions liées aux « motifs familles » sur le territoire. La structure intervient au domicile des familles dans le cadre de difficultés liées à la grossesse, l'arrivée d'un enfant, l'état de santé (enfant, parent), séparation, décès (enfant, parent), handicap d'un enfant.

Travail partenarial entre la Communauté de communes et le centre social La Pinède dans le cadre de la « **Semaine de la parentalité** » organisée par l'association, du 14 au 19 novembre 2022 (activités, ateliers, échanges et une conférence autour de la question du harcèlement scolaire).

L'animation de la vie sociale

Le Centre Socioculturel « La Pinède », équipement essentiel au territoire avec un rayonnement intercommunal.

Le Centre Socioculturel « La Pinède » situé à Villeneuve-de-Berg, en mode de gestion associative, détient l'agrément Animation Globale (AG) et l'agrément Action Collective Famille (ACF).



L'animation de la vie sociale :

Elle repose sur le développement de dynamiques de mobilisation des habitants et sur la construction de réponses sociales aux besoins des personnes, des groupes et des territoires. Elle vise à créer les conditions permettant aux personnes de devenir acteur du changement.

Espace de Vie Sociale (EVS) :

structure d'animation de la vie sociale. Comme les centres sociaux, il facilite l'intégration des personnes dans leur environnement.

Cet équipement, est un acteur clé pour le territoire compte tenu de la transversalité de ses axes d'intervention définis dans son projet social :

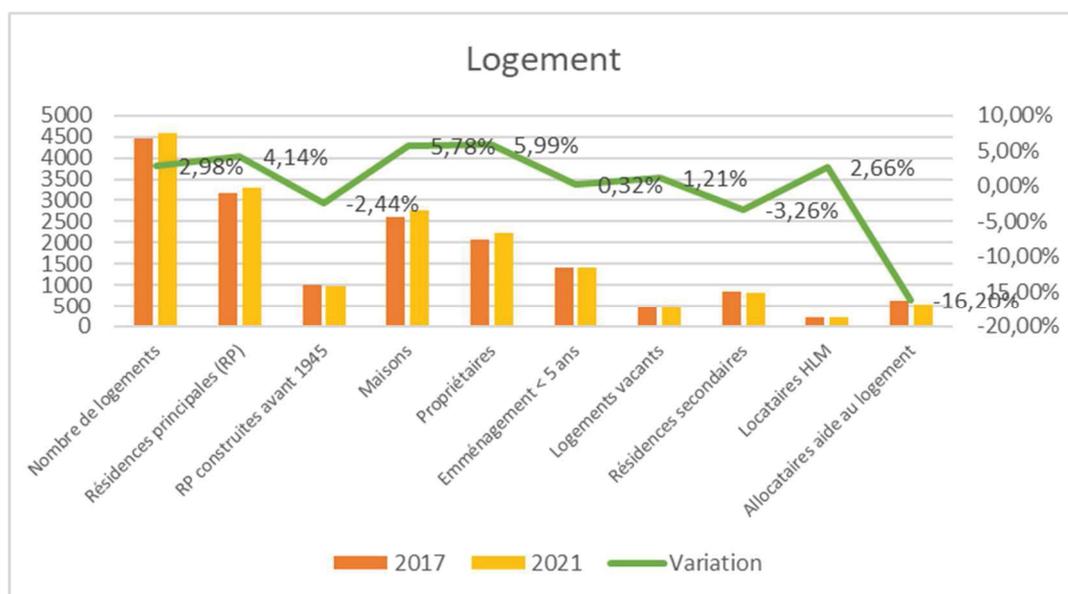
Salariés	Site	Moyenne (07)
Nombre de salariés:	13	44
Equivalent ETP:	9,5	19,5
Bénévolat	Site	Moyenne (07)
Nombre de bénévoles d'activité:	70	48
Nombre d'heures de bénévolat par an par bénévole:	5040	2254
Public	Site	Moyenne (07)
- de 25 ans:	547	398
26 à 59 ans:	152	109
60 ans & +:	80	106

Villeneuve de Berg	Axe 1 : Rompre l'isolement des publics en situation de fragilité (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées seules, ect...
	Axe 2 : Diversifier l'offre du centre social pour plus de mixité sociale
	Axe 3 : Renforcer la qualité du service du centre social

Logement, habitat et cadre de vie

Les résidences secondaires en baisse.

	Berg & Coiron			Ardeche	
	2017	2021	Variation entre 2017 & 2021	2021	Variation entre 2017 & 2021
Nombre de logements	4 457	4 594	2,98%	204 906	2,88%
Résidences principales (RP) <i>en % du nombre de logements</i>	3 166 71,0%	3 303 71,9%	4,14%	148 173 72,3%	2,84%
RP construites avant 1945 <i>en % de résidences principales</i>	992 31,3%	969 29,3%	-2,44%	38 790 26,2%	-5,85%
Maisons <i>en % du nombre de logements</i>	2 617 58,7%	2 778 60,5%	5,78%	109 044 53,2%	3,25%
Propriétaires <i>en % de résidences principales</i>	2 082 65,8%	2 215 67,1%	5,99%	99 184 66,9%	3,33%
Emménagement < 5 ans <i>en % de résidences principales</i>	1 403 44,3%	1 407 42,6%	0,32%	58 745 39,6%	38,26%
Logements vacants <i>en % du nombre de logements</i>	462 10,4%	468 10,2%	1,21%	20 108 9,8%	12,04%
Résidences secondaires <i>en % du nombre de logements</i>	843 18,9%	816 17,8%	-3,26%	36 785 18,0%	1,40%
Locataires HLM <i>en % de résidences principales</i>	209 6,6%	215 6,5%	2,66%	11 714 7,9%	5,00%
Allocataires aide au logement <i>en % d'allocataires</i>	624 46,2%	537 37,7%	-16,20%	23 937 11,7%	-14,55%



Les travailleurs sociaux de la CAF interviennent sur ce territoire dans la thématique du logement. Un accompagnement spécifique est mené auprès de familles allocataires avec enfants à charge, percevant de l'Allocation Logement Familiale (ALF), pour des situations d'impayés de loyer signalés en CAF.

En 2021, les aides versées par Le FUL ont permis à plus de 80 familles d'accéder ou de rester dans leurs logements :

- 3 830 € au titre de l'accès au logement
- 20 259 € au titre du maintien dans le logement (dépenses très fortement impactées par les aides à l'énergie).

Fonds Unique Logement (FUL) : Aide pour favoriser l'accès et le maintien au logement pour les ménages les plus démunis.

Dispositif Indécence : Dispositif de conservation de l'allocation logement, afin d'inciter le bailleur à effectuer les travaux de mise en conformité.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Convention passée entre une collectivité, l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en vue de requalifier et de réhabiliter un quartier bâti.

Petite Ville de Demain (PVD) : Programme visant à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle d'un groupement de communes.

Signature de la convention « Petites Villes de Demain » par la CDC et la commune de Villeneuve de Berg (avril 2022). Ce programme fait suites aux ateliers des territoires initiés par l'Etat et constitue une opportunité pour Villeneuve-de-Berg et pour toute l'intercommunalité de relever le défi d'un développement économique inscrit dans les enjeux de transitions écologiques et de renforcement des solidarités.

Lancement d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) pour une durée de 5 ans sur les 13 communes de la CDC avec deux secteurs d'intervention renforcée pour les communes de Saint Jean le Centenier et Villeneuve de Berg (depuis octobre 2022). Ce dispositif vise à répondre aux enjeux de requalification de l'habitat privé, d'amélioration du cadre de vie, de lutte contre la vacance et de lutte contre l'habitat indigne et dégradé sur l'ensemble de son territoire.

Le Pilotage

Un poste de chargé de coopération financé par la CAF.

Thématique	Nombre d'ETP	Prénom Nom	Collectivité
CTG	1	Sandra Condemine	CDC Berg et Coiron

Pour coordonner la mise en œuvre de la CTG et pour atteindre les objectifs de la feuille de route, il est important que s'instaure une coopération entre les différents partenaires de la CTG et une coordination sur le territoire des différents acteurs.

Missions du poste :

- ✚ **Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques** et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants
- ✚ **Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage**
 - Etablir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial
 - Identifier des tendances et facteurs d'évolution
 - Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet
 - Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité
 - Traduire les orientations politiques en plans d'action
 - Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions
- ✚ **Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG**
 - Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels
 - Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté
 - Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances
 - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
 - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
 - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles
 - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.
 - Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent
 - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
- ✚ **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels**
 - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires

- Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé
- Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales
- Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
- Favoriser les échanges d'expériences.

Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Services petite enfance et structures d'accueil bien développés sur le territoire ○ Crèche intercommunale pleine (+1 place depuis juin 2022) ○ Maillage existant entre les professionnels ○ Siège de l'ACEPP sur le territoire ○ Actions parentalité mises en œuvre par le CSC et la CDC notamment dans le cadre du REAAP ○ Existence d'outils de communication à destination des familles et professionnels ○ Utilisation active des réseaux sociaux comme outil de communication (Facebook, etc.) ○ Proximité avec le CMS pour accompagner les familles en difficulté ○ Itinérances de certains services (ludothèque, CMS, Relais Petite Enfance) ○ Accueil d'enfants en situation de handicap (surencadrement et formation du personnel) <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Locaux existants et potentiel de bâtiments à rénover pour développer l'offre de garde ○ Parents d'élèves en demande sur des problématiques de parentalité ○ Délégués parents d'élèves dynamiques et en demande de travail partenarial ○ Bac pro ASSP dispensé par la MFR ○ Permanences de la plate-forme de répit pour les aidants à Lussas 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Lien avec le CMS à étoffer ○ Baisse du nombre d'assistantes maternelles depuis 2021 ○ Liste d'attente importante pour une place en crèche ○ Maillage entre les professionnels à consolider et systématiser ○ Pénurie de professionnels pour remplacer les agents absents ○ Tension sur les places 3-5 ans en ALSH ○ Problématique de la mobilité pour certaines familles ○ Peu de participation aux actions parentalité <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Concentration des services sur Villeneuve de Berg et Lussas ○ Pénurie de l'offre de garde ○ Problématique de l'insertion professionnelle de certaines familles notamment monoparentales avec difficulté de garde d'enfants

Constats lors de l'atelier Enfance :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<p><u>Forces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Offre scolaire complète de la maternelle au collège ○ Présence d'une MFR sur le territoire ○ Présence de deux antennes universitaires ○ Tissu associatif important ○ 3 ALSH desservant la totalité du territoire et avec des projets éducatifs maîtrisés ○ ALSH complets les mercredis et en période de vacances ○ Locaux et infrastructures existants (écoles, bibliothèques, salle des fêtes, cinéma, future médiathèque, complexe sportif, etc.) ○ Présence de la Fédération des foyers ruraux sur le territoire ○ Présence d'un secteur Jeunes au CSC La Pinède et actions auprès des jeunes majeurs portées par la CDC ○ Présence de l'animatrice jeunesse du CSC au collège ○ Permanences du PIJ itinérant sur le territoire + Mission locale au CSC ○ Implication dans le dispositif AJIR (2017 – 2022) avec prise en compte des questions jeunesse par les élus <p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Volonté des entreprises de travailler en transversalité sur la question de la formation et l'insertion professionnelle des jeunes ○ Vivier potentiel de personnels scolaires ○ Création d'un foyer des jeunes à Lussas <p>Présence d'un travailleur social mandaté par l'ADSEA et la MLAM sur le repérage et l'accompagnement de jeunes en décrochage</p>	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Tensions sur les places en ALSH ○ Manque de visibilité sur le maillage des ALSH : toutes les communes ont-elles accès à cette offre ? ○ Connexions / interactions entre les structures d'accueil ○ Recrutement de personnel ○ Nombreux jeunes non insérés et sans accompagnement ○ Manque de logements accessibles pour les jeunes <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pénurie d'animateurs ○ Augmentation du nombre de jeunes en précarité ou en rupture ○ Problématique de la mobilité (au sens large)

Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<p><u>Forces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Implantation centrale ○ Proximité avec les services (écoles, hôpital, CMS, MFS, etc.) ○ Reconnaissance du rayonnement du CSC par la CDC ○ Accueil inconditionnel (séniors, familles, enfants/jeunes, publics isolés, etc.) ○ Développement d'activités « hors les murs » ○ Engagement des bénévoles ○ Gouvernance solide ○ Equipe qualifiée et stable ○ Variété des partenariats ○ Mixité des publics (diversité des actions) <p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions en itinérance qui rendent visible le CSC ○ Relation avec le collègue et MFR ○ Engagement bénévole sur des actions gratuites ○ Maillage de la vie associative du territoire ○ Implication des habitants de la CDC dans les instances de gouvernance du Centre Socioculturel 	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Manque de connaissance du projet social du CSC par les élus ○ Organisation partenariale à renforcer (notamment avec le CMS) <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Crise structurelle (augmentation des charges, coûts de personnel, etc.) ○ Développement d'appels à projets (moins de temps pour mettre en place des projets avec les habitants) ○ Manque de financements pérennes pour la ludothèque itinérante ○ Eloignement des communes ○ Problème de mobilité sur le territoire

Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<p><u>Forces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présence de nombreux services sur le territoire permettant aux usagers d'être accompagnés dans leur recours aux droits : CMS, France Services, EPN, permanences de la CESF à l'espace solidaire ○ Bon maillage entre ces services sur le repérage et l'orientation des usagers en difficulté ○ Itinérances des A.S de secteur et de France Services ○ Bon repérage de France Services par les usagers = 1^{ère} porte d'entrée du recours aux droits ○ Permanences de la Mission locale <p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Territoire à taille humaine = proximité auprès des habitants <p>Implication de certains bénéficiaires du relais alimentaire ou de l'épicerie sociale dans du bénévolat à l'espace solidaire = valorisation</p>	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Service Habitat de la CDC pas autant intégré dans le maillage ○ Méconnaissance des dispositifs d'aide à l'habitat pour certains professionnels accompagnants social ○ Beaucoup de personnes n'ont pas recours à leurs droits malgré le nombre conséquent d'interlocuteurs pour les accompagner <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Forte fracture numérique ○ Public Jeunes en manque d'autonomie ○ Image négative du service social ○ EPN fortement fréquenté par les seniors, mais les autres ? (Professionnels du BTP, de l'agriculture, public en précarité etc.)

Constats lors de l'atelier :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un service Habitat à la CDC avec une connaissance développée du territoire et des problématiques ○ Volonté politique avec le renouvellement d'une OPAH-RU à partir de 2022 pour une durée de 5 ans avec comme objectif l'amélioration du parc ancien de logements privés, dont un volet « Lutte contre l'habitat indigne » ○ Lancement du programme « Petites Villes de Demain » sur la commune de Villeneuve de Berg ○ Un territoire rural avec une qualité de vie agréable, à mi-chemin entre la Vallée du Rhône et le Bassin d'Aubenas ○ Des partenaires présents sur le territoire pour informer les habitants sur les dispositifs favorisant la rénovation, notamment énergétique (permanences ALEC 07 à France Services, réunions d'information, le truck Soliha etc...) <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Potentiel au niveau de l'habitat avec des bâtiments à rénover (<i>exemple : friche hospitalière à Villeneuve de Berg</i>) ○ Territoire avec une fonction résidentielle forte et donc potentiellement l'installation de nouvelles familles <p>Présence de 2 antennes universitaires (Lussas et Mirabel)</p>	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Service Habitat de la CDC peu intégré dans le maillage des travailleurs sociaux pour accompagner les usagers dans le recours aux droits ○ Méconnaissance des dispositifs d'aide à l'habitat pour certains professionnels accompagnants social ○ Confusion sur les partenaires vers lesquels il faut orienter les usagers (Rénofuté, Soliha, ALEC 07...) ○ Beaucoup de personnes n'ont pas recours à leurs droits malgré le nombre conséquent d'interlocuteurs pour les accompagner ○ France Services sollicité pour accompagner les usagers dans leurs démarches de demandes de subvention pour de la rénovation avec le risque d'être submergé de demandes ○ Peu de visibilité sur les problématiques des jeunes à trouver un logement sur le territoire <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Logements inadaptés, voir insalubres ○ Nombreux logements vacants sur le territoire ○ Les propriétaires n'ont pas toujours les leviers financiers pour rénover leur bien ○ Difficultés pour des jeunes en stage de trouver un logement temporaire <p>Locations coûteuses et qui se raréfient</p>

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale pour l'exercice N-1

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

Collectivité signataire : CDC BERG ET COIRON		
Type de structure	Nom de l'équipement	Nom et adresse de la structure
EAJE	Crèche multi accueil Berg et Coiron	135 rue Lazare Durif, 07170 Villeneuve de Berg
LAEP	LAEP l'Envol	135 rue Lazare Durif, 07170 Villeneuve de Berg
RPE	RPE	135 rue Lazare Durif, 07170 Villeneuve de Berg
ALSH	ALSH Extra	300 route de Mirabel 07170 Lussas
ALSH	ALSH Péri	300 route de Mirabel 07170 Lussas
ALSH	ALSH Ados	300 route de Mirabel 07170 Lussas
ALSH	Extra Association sportive Berg Helvie	Stade René Ducharme - Quartier Rozette, 07170 Villeneuve-de-Berg
ALSH	ALSH Extra CSC La Pinède	190 rue des combettes, 07170 Villeneuve de Berg
ALSH	ALSH Péri CSC La Pinède	190 rue des combettes, 07170 Villeneuve de Berg
ALSH	ALSH Ados CSC La Pinède	190 rue des combettes, 07170 Villeneuve de Berg
Collectivité signataire : Commune de Villeneuve-de-Berg		
Type de structure	Nom de l'équipement	Nom et adresse de la structure
ALSH	Péri commune Villeneuve de Berg	07170 Villeneuve de Berg

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2023-2027 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Thématique : PETITE ENFANCE - PARENTALITE

Axe stratégique 1 : Faire évoluer l’offre de service petite enfance au regard des besoins des familles

Objectifs :

- Promouvoir les métiers de la petite enfance et accompagner les professionnels
- Renforcer les synergies entre les professionnels de la petite enfance
- Développer l’offre de service petite enfance en veillant à rééquilibrer l’offre sur le territoire
- Consolider l’information aux familles en renforçant les réseaux d’information notamment avec les partenaires (mairies, professionnels de santé et travailleurs sociaux)
- Proposer un accompagnement adapté pour les familles en situation de fragilité (précaires, monoparentales et/ou en insertion professionnelle)

Axe stratégique 2 : Accompagner les familles du territoire sur les problématiques de soutien à la parentalité

Objectifs :

- Valoriser et consolider les actions de soutien à la parentalité
- Affiner la coordination entre le CSC, la CDC et autres initiatives pour conforter les actions parentalité et mieux communiquer
- Améliorer l’information aux familles sur les actions parentalité menées sur le territoire

ACTIONS :

Fiche action 1 : Soutenir l’installation de projets de modes de gardes de manière équilibrée sur le territoire

Fiche action 2 : Créer une cuisine satellite et réaménager les locaux de la crèche

Fiche action 3 : Relocaliser le Relais Petite Enfance et le LAEP en prenant en compte les besoins des familles

Fiche action 4 : Faciliter le retour à l’emploi ou à la formation pour les familles les plus fragiles en levant les freins relatifs à la garde d’enfants

Fiche action 5 : Promouvoir les métiers de la petite enfance en renouant les liens avec le réseau éducatif

Fiche action 6 : Coordonner les actions parentalité sur le territoire

Fiche action 7 : Renforcer la communication sur les missions et actions du LAEP

ACTION 1 : Soutenir l'installation de projets de modes de garde de manière équilibrée sur le territoire

	PUBLIC CIBLE (POUR QUI ?)
<p>Pénurie pour l'accueil du jeune enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Liste d'attente importante pour une place en crèche Baisse du nombre d'assistantes maternelles depuis 2021 (notamment du fait de difficultés liées à la relation contractuelle directe avec les familles) 	Familles du territoire
OBJECTIFS OPERATIONNELS (QUELS BUTS ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (COMMENT ?)
<p>Augmenter l'offre d'accueil Trouver des formules pour répondre aux difficultés d'exercice des assistantes maternelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'offre de garde en veillant à l'équilibre sur le territoire (faciliter l'installation d'une MAM) Communication nationale de la CNAF sur les besoins d'assistantes maternelles
ECHEANCES DE REALISATION	
2024-27	
RESPONSABLES DE L'ACTION (QUI PORTE ?)	RESULTATS ATTENDUS (QUELLE PRODUCTION ?)
CdC Berg et Coiron	Meilleur équilibre entre offre et demande
PARTENAIRES SOLLICITÉS (AVEC QUI ?)	INDICATEURS D'EVALUATION
ACEPP CAF	Augmentation de l'offre de garde

ACTION 2 : Créer une cuisine satellite et réaménager les locaux de la crèche

DIAGNOSTIC INITIAL (POURQUOI ?)	PUBLIC CIBLE (POUR QUI ?)
<ul style="list-style-type: none"> - La crèche ne fournit ni les repas, ni les couches aux enfants de la crèche, alors que la CNAF incite fortement à assurer ce service - Il s'agit d'une demande de plus en plus fréquente de la part de familles nouvellement arrivée sur le territoire - On constate une disparité dans les repas actuels des enfants (équilibre, quantité, qualité) 	Les familles fréquentant la crèche
OBJECTIFS OPERATIONNELS (QUELS BUTS ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (COMMENT ?)
<ul style="list-style-type: none"> - Se mettre en adéquation avec les objectifs de la Convention d'Objectifs et de Gestion de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. - Fournir un meilleur service aux familles du territoire en prenant en charge la fourniture des repas et des couches - Accompagner les publics les plus fragiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offre pour choix d'un maître d'œuvre • Travaux de construction d'une cuisine-satellite dans la crèche permettant la livraison de 25 repas/jour • Réaménagement des locaux existants afin d'optimiser l'espace et de permettre l'extension de l'agrément (création de places)
ECHEANCES DE REALISATION	
2023-24	
RESPONSABLES DE L'ACTION (QUI PORTE ?)	RESULTATS ATTENDUS (QUELLE PRODUCTION ?)
CdC Berg et Coiron	Fourniture des repas et des couches aux enfants inscrits à la crèche Capacité d'accueil augmentée Locaux plus fonctionnels
PARTENAIRES SOLLICITÉS (AVEC QUI ?)	INDICATEURS D'EVALUATION
Les financeurs (CAF, MSA, Etat) Le Département (PMI)	Ouverture de la nouvelle cuisine en septembre 2024

ACTION 3 : Relocaliser le Relais Petite Enfance et le LAEP en prenant en compte les besoins des familles

DIAGNOSTIC INITIAL (POURQUOI ?)	PUBLIC CIBLE (POUR QUI ?)
<ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic de la CTG pointe une concentration des services sur 2 communes du territoire (Villeneuve et Lussas) - Nécessité de relocaliser le RPE et le LAEP suite au réaménagement de la crèche et construction de la cuisine - Confusion des familles sur les services dans un même lieu. 	<p>Les familles du territoire</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS (QUELS BUTS ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (COMMENT ?)
<ul style="list-style-type: none"> - Rééquilibrer l'offre de services sur le territoire - Libérer de l'espace dans le lieu actuel pour installer la future cuisine satellite et minimiser les coûts et la complexité des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver un bâtiment ou un terrain pouvant accueillir les locaux du RPE et du LAEP • Recruter un maître d'œuvre pour les travaux • Communiquer en direction des familles sur la relocalisation
ECHEANCES DE REALISATION	
2024-25	
RESPONSABLES DE L'ACTION (QUI PORTE ?)	RESULTATS ATTENDUS (QUELLE PRODUCTION ?)
CDC Berg et Coiron	<p>Meilleur équilibre de l'offre sur le territoire Mutualisation des locaux du RPE pour d'autres actions parentalité</p>
PARTENAIRES SOLLICITÉS (AVEC QUI ?)	INDICATEURS D'ÉVALUATION
<p>Financeurs (CAF, MSA) Le Département (PMI)</p>	<p>Ouverture des nouveaux locaux entre 2024 et 2025</p>

ACTION 4 : Faciliter le retour à l'emploi ou à la formation pour les familles les plus fragiles en levant les freins relatifs à la garde d'enfants

DIAGNOSTIC INITIAL (POURQUOI ?)	PUBLIC CIBLE (POUR QUI ?)
Problématique d'insertion professionnelle de certaines familles notamment monoparentales avec des difficultés de garde d'enfants (part de familles monoparentales importante sur le territoire : plus d'une famille sur 4)	Familles en situation de fragilité
OBJECTIFS OPERATIONNELS (QUELS BUTS ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (COMMENT ?)
Faciliter la garde d'enfant de ces familles dans un but d'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la grille de critères de la commission crèche • Etude du dispositif des places AVIP au sein de la crèche
ECHEANCES DE REALISATION	
2025-27	
RESPONSABLES DE L'ACTION (QUI PORTE ?)	RESULTATS ATTENDUS (QUELLE PRODUCTION ?)
Crèche	Augmentation des possibilités d'accueil pour les familles en situation de fragilité
PARTENAIRES SOLLICITÉS (AVEC QUI ?)	INDICATEURS D'EVALUATION
CAF	Nombre de familles accompagnées

ACTION 5 : Promouvoir les métiers de la petite enfance en renouant les liens avec le réseau éducatif

DIAGNOSTIC INITIAL (POURQUOI ?)	PUBLIC CIBLE (POUR QUI ?)
Méconnaissance des métiers et des formations de la petite enfance Difficulté à recruter dans ces métiers	Les jeunes du territoire (15/18 ans) Organismes de formation
OBJECTIFS OPERATIONNELS (QUELS BUTS ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (COMMENT ?)
Faire découvrir les métiers Former plus de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les interventions auprès des écoles, faire du réseau • Organiser des journées portes ouvertes au sein des structures petites enfance pour les collèges et lycées • Intervenir au forum des métiers
ECHÉANCES DE REALISATION	
2024-27	
RESPONSABLES DE L'ACTION (QUI PORTE ?)	RESULTATS ATTENDUS (QUELLE PRODUCTION ?)
Acteurs de la petite enfance du territoire (EJE crèche, RPE...)	Meilleure information des jeunes sur ces métiers et meilleure attractivité
PARTENAIRES SOLLICITÉS (AVEC QUI ?)	INDICATEURS D'EVALUATION
Formateurs MFR, Greta Pôle emploi Collège, lycée ACEPP Professionnels de la petite enfance	Nombre d'interventions réalisées par les professionnelles de la petite enfance (au sein des écoles, journées portes ouvertes, forum des métiers)

ACTION 6 : Coordonner les actions parentalité sur le territoire

DIAGNOSTIC INITIAL (POURQUOI ?) Présence de plusieurs acteurs qui mènent des actions similaires en parallèle Des parents demandeurs mais qui participent finalement peu aux actions.	PUBLIC CIBLE (POUR QUI ?) <ul style="list-style-type: none"> Familles d'enfants de 0 à 18 ans Acteurs du territoire (école, collège, CSC, RPE, crèche ...)
OBJECTIFS OPERATIONNELS (QUELS BUTS ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (COMMENT ?)
Mutualiser les actions de soutien à la parentalité Répondre aux demandes des familles remontées lors de l'enquête (harcèlement, alimentation, confiance en soi)	<ul style="list-style-type: none"> Réunir une commission parentalité chaque année en septembre afin d'identifier les actions à mener, la répartition des actions et leur complémentarité, les financements possibles Réfléchir à des formats et des modalités adaptées aux publics Communiquer ces actions aux familles du territoire (Facebook, panneau, mailing...)
ECHÉANCES DE RÉALISATION 2024-27	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RÉSULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
Comité de pilotage des partenaires	Mise en place d'actions Participation plus importante des familles Actions communes à plusieurs partenaires
PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'ÉVALUATION
CSC CdC Mairies Écoles Collège Professionnels de la petite enfance et de la parentalité	Tenue de la commission une fois par an Décisions qui en découlent

ACTION 7 : Renforcer la communication sur les missions et actions du LAEP

DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)	PUBLIC CIBLE (pour qui ?)
La fréquentation du LAEP s'est développée mais reste encore en deçà du public potentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Familles • Partenaires
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
Faire connaître le LAEP aux partenaires pour élargir le public accueilli	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges avec le CALAEPDA • Organiser un café des partenaires 1 ou 2 fois par an • Organiser des portes ouvertes pour les élus de chaque commune
ECHÉANCES DE RÉALISATION	
Octobre 2023-27	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RÉSULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
Coordinatrice du LAEP	Élargir le public accueilli
PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'ÉVALUATION
CALAEPDA Écoles maternelles Mairies CMS CSC Maison médicale	Augmentation de la fréquentation

Thématique : ENFANCE - JEUNESSE

Axe stratégique 3 : Recenser les besoins des jeunes et redéfinir une politique jeunesse adaptée

Objectifs :

- Identifier les besoins des jeunes du territoire
- Coconstruire le projet jeunesse avec les acteurs du territoire
- Proposer un accompagnement spécifique pour les jeunes majeurs non insérés
- Engager une dynamique autour de l'emploi des jeunes avec les entreprises du territoire

Axe stratégique 4 : Développer une offre en accueil de loisirs adaptée aux besoins des familles

Objectif :

- Renforcer la coopération entre les accueils de loisirs du territoire et mutualiser les ressources (locaux, personnel, etc.)
- Faire un état des lieux de l'offre existante et identifier les possibilités de développement
- Promouvoir les métiers de l'animation (formations BAFA) et accompagner les professionnels

ACTIONS :

Fiche action 8 : Travailler à l'écriture du PEDT – Plan Mercredis intercommunal en s'articulant avec le PEDT communal existant

Fiche action 9 : Réaliser un diagnostic sur les besoins des jeunes majeurs habitant sur le territoire

Fiche action 10 : Organiser le forum de rencontres avenir

Fiche action 11 : Conforter l'emploi des jeunes sur le territoire

Fiche action 12 : Organiser les actions tremplin pour les jeunes

ACTION 8 : Travailler à l'écriture du PEDT – Plan Mercredis intercommunal en s'articulant avec le PEDT communal existant

<p>DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)</p> <p>Existence de 3 accueils de loisirs extra et/ou périscolaire au niveau de l'interco + un ALSH périscolaire communal Des projets éducatifs et pédagogiques formalisés, des équipes formées Mais une mise en réseau affaiblie ces dernières années par la crise sanitaire, les difficultés de recrutement etc.</p>	<p>PUBLIC CIBLE (pour qui ?)</p> <p>Le public des accueils de loisirs (enfants/jeunes/famille)</p>
<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative pour les enfants. - Favoriser les échanges entre les différents acteurs : se connaître, se reconnaître. - Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école. - Permettre, dans le respect des compétences de chaque professionnel-le qui gravite autour de l'enfant, la complémentarité des temps éducatifs. 	<p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)</p> <p>Compiler les données chiffrées de fréquentation des écoles, temps périscolaires, cantine</p> <p>Compiler les données de fréquentation des ALSH et la provenance des familles</p> <p>Dresser un état des lieux des besoins (nombre de places, utilisation des locaux) Répertorier les structures partenaires (associations culturelles, sportives...)</p> <p>Mettre en valeur les projets éducatifs de chaque structure et valoriser les objectifs communs comme « fil rouge éducatif » sur le territoire</p>
<p>ECHEANCES DE REALISATION (2023 - 2027)</p> <p>2023-24</p>	
<p>RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)</p> <p>CDC Berg et Coiron</p>	<p>RESULTATS ATTENDUS (quelle production ?)</p> <p>Projet éducatif formalisé et coordination des ALSH</p>
<p>PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)</p> <p>Écoles ALSH Structures associatives Mairies</p>	<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p> <p>Réalisation du PEDT</p>

ACTION 9 : Réaliser un diagnostic sur les besoins des jeunes majeurs habitant sur le territoire

DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)	PUBLIC CIBLE (pour qui ?)
<p>Le dernier diagnostic jeunesse de la CDC date de 2013 et se concentrait surtout le public mineur. Peu de données sur le public + de 18 ans qui habite le territoire.</p> <p>Volonté des élus de construire une politique jeunesse avec des actions ciblant le plus grand nombre de jeunes possibles.</p>	<p>Le public jeune habitant le territoire de 18 à 25 ans</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
<p>Identifier leurs besoins, leur situation, leurs attentes en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - logement - emploi - mobilité 	<p>Recrutement d'un stagiaire universitaire afin qu'il réalise un diagnostic de terrain et une compilation des données chiffrées que l'on possède déjà (INSEE, CAF...)</p> <p>Ou recours à un cabinet d'études (CRIJ ?)</p>
ECHEANCES DE REALISATION (2023 - 2027)	
2024-2025	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RESULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
CdC Berg et Coiron : responsable du pôle services aux habitants, tutrice du stagiaire	Grâce au diagnostic réalisé, les élus pourront affiner leur projet politique dans le champ de la jeunesse, à destination des jeunes majeurs, avec des actions ciblées.
PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'EVALUATION
<p>Le Cermosem pour la recherche d'un stagiaire ou le CRIJ comme mandaté</p> <p>Les structures locales accompagnant les jeunes (CSC, associations sportives, CMS, Mission Locale etc.)</p>	<p>Diagnostic réalisé avec données quantitatives et qualitatives</p> <p>Recensement de témoignages de jeunes</p> <p>Diversité des témoignages (jeunes de différentes communes, professionnels, élus ...)</p>

ACTION 10 : Organiser le forum de rencontres avenir

DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)	PUBLIC CIBLE (pour qui ?)
Les jeunes du territoire ne connaissent pas forcément les entreprises du territoire et les possibilités localement existantes de métiers.	Le public jeunes (13-16 ans) : élèves du collège et de la MFR
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
<ul style="list-style-type: none">- Aborder avec les jeunes du territoire la question de l'orientation, de l'insertion et de la mobilité.- Valoriser les corps de métier existants sur le territoire- Favoriser le départ en formation des jeunes	Recensement des corps de métiers mal connus sur le territoire Prise de contact avec les entreprises du territoire pour qu'elles acceptent de venir rencontrer bénévolement les jeunes lors d'un temps fort type forum Temps de concertation avec le collège et la MFR pour organiser le forum
ECHEANCES DE REALISATION (2023 - 2027)	
2025	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RESULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
CDC Berg et Coiron (service économie et services aux habitants)	<ul style="list-style-type: none">- Meilleure connaissance par les jeunes des opportunités professionnelles locales- Donner l'envie aux jeunes d'aller se former ailleurs pour mieux revenir plus tard
PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'EVALUATION
Club d'entreprises Entreprises locales Collège et MFR Service infos jeunes (mission locale)	<ul style="list-style-type: none">- Temps fort organisé 1 fois par an afin que tous les élèves (4^e ou 3^e) puissent en bénéficier- Nombre de professionnels volontaires et présents

ACTION 11 : Conforter l'emploi des jeunes sur le territoire

DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)	PUBLIC CIBLE (pour qui ?)
Difficultés de recrutement pour certaines entreprises et certains services (saisonnier, ALSH, commerces) car proposition de contrats précaires, à temps partiel	Jeunes de 18-25 ans
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
<ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser les entreprises locales au groupement d'employeurs- Communiquer sur les possibilités de regrouper des postes afin de proposer des contrats plus attractifs- Maintenir des équipes constantes sur certains services (ALSH par ex.)	Recensement des entreprises et/ou services en difficultés de recrutement puis mise en réseau Partenariat avec la Maison de l'emploi et de la formation
ECHEANCES DE REALISATION (2023 - 2027)	
2025	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RESULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
CDC Berg et Coiron (service économie et services aux habitants)	<ul style="list-style-type: none">- Baisse des difficultés de recrutement- Pérennisation de certains postes- Communication entre les employeurs
PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'EVALUATION
Club d'entreprises Entreprises locales Service infos jeunes (mission locale)	

ACTION 12 : Organiser les actions tremplin pour les jeunes

DIAGNOSTIC INITIAL (POURQUOI ?)	PUBLIC CIBLE (POUR QUI ?)
<p>Difficultés pour les jeunes de se financer la formation BAFA et donc manque d'animateurs dans les accueils de loisirs</p> <p>Difficultés à financer le permis B également et donc problématique de mobilité</p> <p>Problématique de recrutement au niveau des ALSH</p> <p>Peu de demandes de stages pour constituer des équipes stables</p>	<p>Le public jeune de 16 à 19 ans</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
<p>Participer activement au financement de certains projets de jeunes</p> <p>Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets</p> <p>Favoriser l'engagement des jeunes</p> <p>Sensibiliser les jeunes au métier de l'animation</p> <p>Favoriser l'immersion dans une équipe et auprès des enfants</p> <p>Renforcer les équipes</p> <p>Accompagner les jeunes jusqu'à la formation BAFA</p>	<p>Définir avec les élus les modalités d'attribution de cette aide</p> <p>Remettre en place les aides-animateurs</p> <p>Contractualiser avec le jeune sur une action collective bénévole (ex : petits chantiers sur le territoire) et lui attribuer en retour une bourse pour financer une partie du BAFA ou du permis B</p> <p>Établir avec les communes ou structures partenaires des lieux de chantier réalisables</p>
ECHEANCES DE REALISATION (2023 - 2027)	
2024/2025	<p>Recruter sur une période de vacances un(e) animateur/trice pour étudier et recenser les demandes des jeunes, organiser et encadrer le petit chantier repéré</p>
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RESULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
<p>CdC Berg et Coiron</p> <p>Fédération des foyers ruraux</p> <p>ALSH du territoire</p>	<p>Favoriser l'emploi des jeunes dans l'animation et Répondre aux problématiques de recrutement des accueils de loisirs</p>
PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'EVALUATION
<p>Les communes du territoire</p> <p>Les services techniques de la CDC</p> <p>Les structures associatives</p> <p>La Mission locale</p>	<p>Nombre de jeunes inscrits à des chantiers</p> <p>Nombre de bourses attribuées</p> <p>Motivation des jeunes à ce dispositif</p> <p>Augmentation du nombre de stagiaires BAFA</p>

Thématique : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Axe stratégique 5 : Pérenniser l'activité du Centre Socio Culturel dans un cadre partenarial

Objectifs :

- Renforcer la mise en réseau des acteurs du territoire afin de mieux coordonner / communiquer sur le rôle et les actions du Centre Socio Culturel (mairies, habitants, entreprises et associations)
- Consolider le partenariat entre la CDC et le Centre Socio Culturel pour travailler conjointement sur des thématiques communes et transversales (jeunesse, parentalité, mobilité, précarité, etc.)
- Conforter le rayonnement du CSC sur l'ensemble des communes

Axe stratégique 6 : Encourager l'animation de la vie associative locale

Objectif :

- Renforcer le maillage de la vie associative sur le territoire

ACTIONS :

Fiche action 13 : Renforcer la représentation des communes au sein du CA du Centre Socioculturel

Fiche action 14 : Renforcer l'accueil décentralisé du Centre Socioculturel

Fiche action 15 : Organiser un évènement autour de la vie associative et du bénévolat

ACTION 13 : Renforcer la représentation des communes au sein du CA du Centre Socioculturel

DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)	PUBLIC CIBLE (pour qui ?)
Manque de communication du CSC avec les habitants des communes autre que Villeneuve de berg alors que 60% des habitants sont issus des autres communes	Habitants de la CdC hors Villeneuve de berg
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
Faire émerger les besoins des habitants Renforcer le lien entre le CA et les habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer des habitants intéressés • Solliciter les élus (conseil municipal, CCAS) • Constitution d'un binôme (habitant/élu) au sein du CA du CSC
ECHÉANCES DE RÉALISATION	
2024	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RÉSULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
CSC	Ouverture du CA sur le territoire Meilleure reconnaissance de la structure sur le territoire par la CDC
PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'ÉVALUATION
L'ensemble des communes	Nombre de nouvelles personnes au CA et nombre de communes représentées au sein du CA

ACTION 14 : Renforcer l'accueil décentralisé du Centre Socioculturel

DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)	PUBLIC CIBLE (pour qui ?)
Les habitants éloignés de Villeneuve de berg ne viennent pas forcément au Centre Socioculturel Difficultés de mobilité sur le territoire Faible connaissance de la diversité des ateliers du Centre Socioculturel	Les habitants de la CdC
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
Être au plus près des habitants Se rapprocher des habitants ayant des problèmes de mobilité Essaimer les actions du CSC	<ul style="list-style-type: none"> • Se servir d'un point d'ancrage sur le village (ex : bibliothèque) • Présence d'un technicien + 1 personne du village (représentant CA) + une personne d'un autre village pour présenter des actions • Utilisation du véhicule électrique et matériel accueil
ECHEANCES DE REALISATION	
2025	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RESULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
Centre Socioculturel	Meilleur maillage Information délocalisée et diversifiée Meilleure connaissance des besoins des habitants des autres communes
PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'EVALUATION
Comités des fêtes Bibliothèques Mairies Associations	Augmentation de la fréquentation des habitants des autres communes Meilleure connaissance des offres du territoire

ACTION 15 : Organiser un évènement autour de la vie associative et du bénévolat

DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)	PUBLIC CIBLE (pour qui ?)
Besoin de renfort et de renouvellement de bénévoles dans les associations	Associations du territoire Les habitants Les bénévoles
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
Maintenir et renforcer le tissu associatif local Favoriser les échanges de pratiques entre associations	Mettre à profit le forum des associations pour : <ul style="list-style-type: none"> • créer un moment de rencontre entre plusieurs associations et ainsi favoriser les échanges de pratiques entre bénévoles • et informer le public sur le bénévolat (rôles, apports en termes de lien social et de partage ...)
ECHÉANCES DE RÉALISATION	
2024/25	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RÉSULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
CSC	Consolider le tissu associatif Renouveler le vivier de bénévoles
PARTENAIRES SOLlicitÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'ÉVALUATION
Associations Mairies	Nombre d'évènements organisés Nombre d'associations participantes Nombre de participants

*Thématique : PRECARITE, ACCES AUX DROITS ET INCLUSION
NUMERIQUE*

Axe stratégique 7 : Réduire les inégalités d'accès aux droits

Objectifs :

- Conforter et élargir la dynamique de réseau et de coordination
- Accompagner les publics fragiles dans leurs parcours d'accès aux droits
- Soutenir les initiatives solidaires sur le territoire à destination des populations précaires

Axe stratégique 8 : Favoriser l'accès au numérique à un public plus large

Objectifs :

- Accompagner d'autres publics que les seniors pour pallier le manque d'habileté numérique
- Réduire la fracture numérique

ACTIONS :

Fiche action 16 : Organiser un temps des services hors les murs pour renforcer leur accessibilité

Fiche action 17 : Renforcer la mise en réseau des professionnels autour de l'habitat

ACTION 16 : Organiser un temps des services hors les murs pour renforcer leur accessibilité

<p>DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux habitants n'ont pas recours à leurs droits malgré une offre étoffée de services - Méconnaissance des services - Image « négative » ou très stéréotypée des services sociaux 	<p>PUBLIC CIBLE (pour qui ?)</p> <p>Tout public</p>
<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)</p>	<p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)</p>
<p>Recueillir de l'information Donner de l'information Démystifier les services Créer du lien entre les publics et les professionnels</p>	<p>Mise en place d'un temps fort type « Portes ouvertes » ou forum hors les murs avec différents stands :</p> <ul style="list-style-type: none"> -logement -numérique - social -emploi/orientation
<p>ECHEANCES DE REALISATION (2023 - 2027)</p> <p>2025</p>	<p>afin que les habitants connaissent les services du territoire</p>
<p>RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)</p>	<p>RESULTATS ATTENDUS (quelle production ?)</p>
<p>CdC Berg et Coiron</p>	<p>Meilleure connaissance par les habitants des services à leur disposition Meilleur recours aux droits</p>
<p>PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)</p> <p>CSC la Pinède/espace solidaire CMS Mission locale/SIJ Services de la CdC (France services, EPN, service habitat, pôle services aux hab.)</p>	<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p> <p>Fréquentation des habitants lors du temps fort Nouveaux usagers sur certains services (epn par ex), Meilleure orientation et repérage des besoins</p>

ACTION 17 : Renforcer la mise en réseau des professionnels autour de l'habitat

DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)	PUBLIC CIBLE (pour qui ?)
<p>Le service habitat de la CDC est très peu informé des situations des locataires avec des logements insalubres ou énergivores. Les travailleurs sociaux manquent d'infos sur l'évolution des dispositifs d'aide.</p> <p>Besoin de temps d'échanges entre professionnels pour alimenter la veille territoriale sur le recours aux droits des usagers</p>	<p>Tout public, notamment les locataires de logements indignes ou nécessitant des travaux de rénovation énergétique</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> - Faire le point à chaque rencontre sur les locataires en difficultés/usagers des services sociaux - Alimenter la veille territoriale - Échanger sur l'évolution des dispositifs et leviers financiers 	<p>Organisation d'un comité technique biennuel</p>
ECHEANCES DE REALISATION (2023 - 2027)	
à partir de 2024	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RESULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
Services CdC : habitat et services aux habitants	
PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'EVALUATION
<p>CMS Mission locale CESF du CSC Animateurs de France services</p>	<p>Nombre de professionnels participants Mise à jour de la veille territoriale Meilleure remontée des situations litigieuses</p>

Thématique : HABITAT, LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Axe stratégique 9 : Améliorer le cadre de vie des habitants

Objectifs :

- Poursuivre l'engagement sur les programmes d'amélioration de l'habitat lancés sur le territoire (OPAH-RU et « Petites Villes de Demain »)
- Favoriser la coordination des acteurs œuvrant pour l'accès et le maintien des publics fragiles au logement, et l'amélioration du recours au droit
- Evaluer les besoins des jeunes du territoire en termes d'accès au logement

ACTIONS :

Fiche action 18 : Favoriser l'accompagnement des usagers aux démarches numériques de demandes de subventions

Fiche action 19 : Poursuivre les actions OPAH-RU et PVD

ACTION 18 : Favoriser l'accompagnement des usagers aux démarches numériques de demandes de subventions

DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)	PUBLIC CIBLE (pour qui ?)
<p>Certains habitants souhaitent recourir aux aides pour améliorer leur habitat mais ne parviennent pas à réaliser les démarches numériques de demandes de subvention</p> <p>France services est très souvent sollicité pour accompagner ce type de démarches mais cela ne fait pas partie de leurs prérogatives</p> <p>Risque de saturation de France services avec de trop nombreuses demandes d'accompagnement</p>	<p>Tout public</p>
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
<p>Permettre aux habitants d'avoir recours à leur droit aux subventions</p> <p>Prévenir la précarité énergétique</p>	<p>Identifier des interlocuteurs auprès de qui réorienter les usagers : mandataires administratifs avec habilitation France Rénov'</p>
ECHEANCES DE REALISATION (2023 - 2027)	
<p>A partir de 2024</p>	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RESULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
<p>Service habitat de la CDC</p>	<p>Réduction de la fracture numérique</p> <p>Accompagnement des habitants dans leurs démarches</p> <p>Usagers mieux accompagnés</p>
PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'EVALUATION

Fiche action 19 : Poursuivre les actions OPAH-RU et PVD

DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)	PUBLIC CIBLE (pour qui ?)
Besoin de rénovation de logements du territoire	Habitants des 13 communes du territoire Artisans
OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du parc ancien de logements privés - Lutte contre l'habitat indigne et la vacance 	Poursuite de ces deux programmes
ECHEANCES DE REALISATION (2023 - 2027)	
OPAH-RU : 2023 à 2027 PVD :	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RESULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
Service habitat de la CDC	Amélioration du parc ancien de logements
PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'EVALUATION
CAPEB, Chambre des métiers, Rénofuté (ALEC 07), et SOLIHA	Nombre de dossiers déposés Montant des aides attribuées

Thématique : ACTIONS TRANSVERSALES

ACTIONS :

Fiche action 20 : Déployer une communication adaptée pour toucher les populations ciblées

Fiche action 21 : Coordonner la mise en œuvre de la CTG

ACTION 20 : Déployer une communication adaptée pour toucher les populations ciblées

OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> - Conduire les diagnostics territoriaux ou thématiques en fonction des actions définies dans la CTG (petite enfance, enfance, jeunesse, AVS, parentalité...) - Assister et conseiller les élus et les comités de pilotage - Accompagner les partenaires pour la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG - Développer et animer les réseaux de partenaires - Organiser des actions favorisant la relation avec la population - Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux instances de pilotage inscrites dans les actions de la CTG 2023.27 - Accompagnement des élus pour la poursuite des objectifs politiques et stratégiques de chacune des thématiques - Méthodologie et outils d'évaluation des politiques publiques - Coopération avec les partenaires et les habitants - Animation de collectifs
<p>ECHÉANCES DE RÉALISATION (2023 - 2027)</p> <p>CTG 2023-2027</p>	
RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)	RÉSULTATS ATTENDUS (quelle production ?)
<p>Chargées de coopération CTG (1 ETP)</p>	<p>Coordination des actions Outils de pilotage de l'action publique pour permettre une vision globale des politiques Organisation des comités de pilotage Mise en place d'une évaluation continue de la CTG Interconnaissance des partenaires, des projets et des dispositifs Transversalité et efficacité des actions CTG Suivi et mise en œuvre des actions proposées Accompagnement du déploiement des actions inscrits dans la CTG</p>
PARTENAIRES SOLlicitÉS (avec qui ?)	INDICATEURS D'ÉVALUATION
<p>Elus CAF MSA Département SDJES Centre socio culturel Professionnels de la petite enfance</p>	<p>Organisation d'une évaluation annuelle de la mise en œuvre de la CTG et du poste de chargé de coopération CTG :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de travaux menés en transversalité avec les partenaires – Nombre de projets qui ont abouti entre les partenaires

<p>Professionnels de l'enfance et de la jeunesse Partenaires du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de participation et implication dans les nouvelles commissions enfance et jeunesse...- Implication et mobilisation d'élus sur des projets en lien avec la CTG- Bilan quantitatif et qualitatif des expérimentations réalisés dans le cadre de la CTG (capacité à essayer et à suivre les actions)- Nombre de projets portés à l'échelle de l'agglomération et évolution de la dynamique des projets à l'échelle communautaire- Nombre de formations suivies par les chargés de coopération- Répartition des missions administratives et de terrain- Identification du chargé de coopération par tous les acteurs du territoire par thématique- Evolution des services sur le territoire
--	---

ACTION 21 : Coordonner la mise en œuvre de la CTG

<p>DIAGNOSTIC INITIAL (pourquoi ?)</p> <p>Certaines actions sont proposées mais avec une faible fréquentation ou toujours les mêmes usagers malgré des supports de <i>communication</i> (ex : parentalité, epn, espace solidaire) Nombre (trop) important de canaux de communication</p>	<p>PUBLIC CIBLE (pour qui ?)</p> <p>Habitants (seniors, familles, enfants, jeunes, publics isolés...)</p>
<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS (Quels buts ?)</p>	<p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (comment ?)</p>
<p>Assurer une communication pertinente, adaptée aux différents publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affiner la connaissance des besoins des habitants (thèmes, formats, modalités) • Identifier les relais de communication performants • Mobiliser les outils de communication adaptés à chaque public • Mutualiser les moyens humains en communication et concentrer la mission sur une seule personne formée à cela
<p>ECHEANCES DE REALISATION (2022 - 2026)</p>	
<p>2025-26</p>	
<p>RESPONSABLES DE L'ACTION (Qui porte ?)</p>	<p>RESULTATS ATTENDUS (quelle production ?)</p>
<p>CdC</p>	<p>Public plus diversifié et plus large</p>
<p>PARTENAIRES SOLLICITÉS (avec qui ?)</p>	<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p>
<p>Communauté de Commune, communes Centre Socioculturel Associations Écoles, collège Travailleurs sociaux</p>	<p>Évolution de la participation aux différentes actions (parentalité, jeunesse, alimentation, solidarité, service social)</p>

Programmation

2023	2024	2025	2026	2027
	Action 1 : Soutenir l'installation de projets de modes de garde de manière équilibrée sur le territoire			
Action 2 : Créer une cuisine satellite et réaménager les locaux de la crèche intercommunale				
	Action 3 : Relocaliser le Relais Petite Enfance et le LAEP			
		Action 4 : Faciliter le retour à l'emploi ou à la formation pour les familles les plus fragiles en levant les freins relatifs à la garde d'enfants		
	Action 5 : Promouvoir les métiers de la petite enfance en renouant les liens avec le réseau éducatif			
	Action 6 : Coordonner les actions parentalité sur le territoire			
Action 7 : Renforcer la communication sur les missions et actions du LAEP				
	Action 8 : Ecrire le PEDT plans mercredi			
Action 9 : Réaliser un diagnostic sur les besoins des jeunes majeurs habitant le territoire				
		Action 10 : Organiser Forum rencontres avenir		
		Action 11 : Conforter l'emploi des jeunes sur le territoire		
		Action 12 : Organiser actions tremplin pour les jeunes		
	Action 13 : Renforcer la représentation des communes du territoire dans le CA du CSC			
		Action 14 : Renforcer l'accueil décentralisé du CSC		
	Action 15 : Organiser un événement autour de la vie associative locale et du bénévolat			
		Action 16 : Services hors les murs		
	Action 17 : Renforcer la mise en réseau des professionnels autour de l'habitat			
Action 18 : Poursuivre les actions OPAH-RU et PVD				
	Action 19 : accompagnement 7aux démarches numériques demandes subventions			
		Action 20 : Mener une communication adaptée pour toucher les populations ciblées		
Action 21 : Coordonner la mise en œuvre de la CTG				

✓ Les instances :

- Le Comité technique : Instance opérationnelle, il se réunit au moins deux fois par an, il organise et assure le déploiement de la CTG. Il prépare le/les comités de pilotage. Pour celui-ci il rédige un état d'avancement du plan d'actions, de la programmation (Cf. réalisations, difficultés, ajustements, nouvelles actions, programmation à venir, premier résultat, bilan...). Il prépare des recommandations qui favorisent les débats et facilitent une prise de décisions partagées. Il est composé en tant que de besoins d'acteurs du territoire et animé par le chargé de coopération du territoire et le chargé de conseil et de développement CAF. Il peut solliciter l'expertise de professionnels et s'appuyer sur la contribution, la participation de la responsable du développement des territoires de la Caf.

- Le Comité de pilotage : instance décisionnelle, il se réunit au moins une fois par an, au 1^{er} trimestre de N, il est l'instance décisionnelle qui assure l'ensemble des étapes de validation de la démarche et son suivi durant la mise en œuvre. Il est composé de la commission enfance jeunesse dont l'élu référent, le Directeur Général des Services, du chargé de coopération, de la chargée de conseil et développement et de la responsable du développement des territoires, le cas échéant de la direction).

En lien avec le chargé de conseil et développement de la CAF, le chargé de coopération du territoire est chargé de l'organisation et de l'animation de ces différentes instances. Les comités techniques et les comités de pilotage font systématiquement l'objet d'un compte rendu synthétique.

✓ Le suivi du déploiement de la Ctg :

Le chargé de conseil et développement CAF et le chargé de coopération du territoire sont maître d'œuvre de la démarche.

Le comité de pilotage et le comité technique seront chargés de définir et de porter la démarche d'évaluation notamment dans une logique d'analyse de l'impact social. Le comité de pilotage doit pouvoir prendre des décisions à l'appui de l'évaluation des objectifs et des actions prévus pour l'année écoulée. Cela doit lui permettre de prendre une décision éclairée sur les perspectives de l'année suivante qui lui sont présentées. La concertation partenariale avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction et la mise en œuvre de la CTG sera privilégiée sur toute la durée de la CTG.

ANNEXE 5 – Evaluation

Evaluation menée pour l'année :

Evaluation annuelle de la CTG

1. Evaluation des actions

Code couleur : ■ réalisé ■ en cours de réalisation ■ non réalisé

Griser les actions non concernées par l'année d'évaluation et préciser la date de réalisation prévue

Fiches actions inscrites dans la CTG	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Résultats (description de l'état d'avancement et des actions menées)	Perspectives	Impacts
<i>Fiche action 1 :</i>								
<i>Fiche action 2 :</i>								
<i>Fiche action 3 :</i>								
<i>Fiche action 4 :</i>								
<i>Fiche action 5 :</i>								
<i>Fiche action 6 :</i>								
<i>Fiche action 7 :</i>								
<i>Fiche action 8 :</i>								
<i>Fiche action 9 :</i>								
<i>Fiche action 10 :</i>								
<i>Fiche action 11 :</i>								
<i>Fiche action 12 :</i>								
<i>Fiche action 13 :</i>								
<i>Fiche action 14 :</i>								
<i>Fiche action 15 :</i>								
<i>Fiche action 16 :</i>								
<i>Fiche action 17 :</i>								
<i>Fiche action 18 :</i>								
<i>Fiche action 19 :</i>								
<i>Fiche action 20 :</i>								
<i>Fiche action 21 :</i>								
<i>Fiche action 22 ¹:</i>								
<i>Fiche action 23 :</i>								
<i>Fiche action 24 :</i>								
<i>Fiche action 25 :</i>								
<i>Fiche action 26 :</i>								
...								

2. Evaluation des axes transversaux

Axes transversaux	Résultats	Perspectives	Impacts sur le territoire
Etat des lieux de l'offre : - Ouverture / Fermeture - Faits marquants			
Qualité du partenariat			
Communication			
Gouvernance (COTECH/COPIL)			
Coordination			

3. Commentaires :

ANNEXE 6 – Décisions du conseil communautaire de la Communauté de communes Berg et Coiron et du Conseil municipal de Villeneuve de Berg

(Cf. délibérations ci-après)

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

<p><u>Délibération N°2023-59</u></p>	<p>Le jeudi 6 juillet 2023 à 18h00, le conseil communautaire, dûment convoqué le 30 juin par Monsieur Driss NAJI, Président de la communauté de communes, s'est réuni en séance publique à salle des fêtes de Saint-Maurice-d'Ibie sous la présidence de Monsieur Driss NAJI, Président.</p>
<p><u>Nombre de conseillers :</u> en exercice : 32 présents : 22 votants : 27</p>	<p><u>Étaient présents :</u> Joël ARSAC, Pierre-Henri CHANAL, Sabine COMBAZ, Joël CROS, Sylvie DUBOIS, Agnès DUDAL, Joseph FALLOT, Marie FARGIER, Michelle GILLY, Chantal GORIAINOFF, Yannick GUENARD, Guillaume JOUVE, Antoine LAINÉ, Dominique LAVILLE, Didier LOYRION, Fanny MALIS, Gilbert MARCON, Didier MEHL, Florian MORGE, Driss NAJI, Patrick ROTGER, Karine TAULEMESSE.</p>
<p><u>Vote :</u> pour : 27 contre : 0 abstention : 0</p>	<p><u>Pouvoirs :</u> Stéphane CHAUSSE à Marie FARGIER, Isabelle CROS à Karine TAULEMESSE, Jean-François CROZIER à Driss NAJI, Claude MONCOMBLE à Antoine LAINÉ, Benoît VIDAL à Gilbert MARCON. <u>Excusés :</u> Isabelle BERNARD, Yann BILANCETTI, Jean-Luc COUVERT, Roxane DUSSOL, Martin HARDENBERG. <u>Absent :</u> Pierre-Henri CHANAL est élu secrétaire de séance.</p>

Objet : Validation du programme d'actions de la Convention Territoriale Globale « 2023 - 2027 » avec la CAF de l'Ardèche

Le Président expose que la communauté de communes s'est engagée, depuis la fin de l'année 2022, dans l'élaboration d'une seconde Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche et ce, pour une durée de 5 ans. Ce renouvellement permettra d'établir une nouvelle feuille de route, précisant les orientations stratégiques du territoire sur les champs de compétence partagés : Petite enfance, Enfance/Jeunesse, Soutien à la parentalité, Logement, Accès aux droits/ inclusion numérique et Animation de la vie sociale. La CAF de l'Ardèche et la communauté de communes entendent ainsi rapprocher et articuler leurs politiques respectives au service de la population de Berg-et-Coiron.

Faisant suite à deux ateliers d'échanges et d'écriture avec les partenaires du territoire, 21 fiches actions ont ainsi été rédigées, s'inscrivant dans 9 axes stratégiques. Ce programme d'actions répond, d'une part, aux réalités de terrain exprimées par les professionnels / usagers et, d'autre part, au portrait social de territoire élaboré par la CAF de l'Ardèche. Il conforte certaines actions déjà engagées et propose la mise en œuvre de nouveaux projets, notamment en matière d'offre de garde « petite enfance » et d'accompagnement des jeunes sur les champs de l'orientation et de l'insertion professionnelles. Cette nouvelle convention se définit ainsi comme un plan d'actions adapté au territoire, identifiant des priorités et définissant les moyens à mettre en œuvre. La Convention Territoriale Globale constitue également le document de référence pour le soutien financier de la CAF en direction du territoire, que ce soit au travers du versement des prestations de service aux structures d'accueil ou du Bonus Territoire.

* * *

Sur la base de l'exposé du Président et sur proposition du comité de pilotage réuni le 22 juin 2023, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le programme d'actions de la Convention Territoriale Globale « 2023 - 2027 », tel qu'annexé à la présente ;
- Autorise le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués
Pour extrait conforme



DEPARTEMENT ARDECHE
ARRONDISSEMENT LARGENTIERE
CANTON BERG-HELVIE

COMMUNE DE VILLENEUVE DE BERG

DELIBERATION N°2023-68

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 
ID : 007-210703419-20230922-2023_D068-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 septembre 2023

NOMBRE

de conseillers en exercice : 23
de présents : 17
de votants : 22

OBJET :

Convention Territoriale
Globale 2023-2027 avec
la CAF de l'Ardèche et
la Communauté de
Communes Berg &
Coiron

Le Maire certifie que la convocation
du Conseil Municipal a été faite.

Transmis le :

26 SEP. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant
réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie,
ROTGER Patrick, MORGE Florian, EYRAUD Anne-Marie, CLEMENT
Pierre, BELLENGER Jacques, VIGNE Christophe, CROS Isabelle, ALONSO
Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, COSSE Marie-Jeanne,
MEHL Didier, BILANCETTI Yann, HEMMACHE Martine

Excusés : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine,
AULNER Roselyne, HEU Marie, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,
DUSSOL Roxane,

Procurations : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie,
TAULEMESSE Karine à CLEMENT Pierre, AULNER Roselyne à ROTGER
Patrick, HEU Marie HEYRAUD Anne-Marie, LAVILLE-FRANCHI Anne-
Marie à BILANCETTI Yann

Absents non excusés: MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal,
Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le Maire expose que la Communauté de Communes s'est engagé, depuis
la fin de l'année 2022, dans l'élaboration d'une seconde Convention Territoriale Globale avec la CAF de
l'Ardèche, et ce, pour une durée de 5 ans.

Ce renouvellement permettra d'établir une nouvelle feuille de route, précisant les orientations
stratégiques du territoire sur les champs de compétence partagés : petite enfance, enfance/jeunesse,
soutien à la parentalité, logement, accès aux droits/inclusion numérique et animation de la vie sociale.

9 axes stratégiques au travers de 21 fiches actions ont été définis par suite d'ateliers d'échanges et
d'écriture avec les partenaires du territoire auxquels ont participé élus et techniciens de la commune
répondant aux besoins du territoire.

Il conforte certaines actions déjà engagées et propose la mise en œuvre de nouveaux projets, notamment
en matière d'offre de garde « petite enfance » et d'accompagnement des jeunes sur les champs de
l'orientation et de l'insertion professionnelles.

La convention constitue également le document de référence de soutien financier de la CAF en direction
du territoire, que ce soit au travers du versement de prestations de service aux structures d'accueil ou du
Bonus Territoire.

C'est à ce titre et notamment suite à la mise en place des Accueils Collectifs de Mineurs, que la commune
peut être signataire de la convention.

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec
la CAF et la Communauté de Communes comportant le programme d'actions défini dans le document
annexé à la présente.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 007-210703419-20230922-2023_D068-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **AUTORISE** Madame le Maire a signé la Convention Territoriale Globale 2023-2027 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche et la Communauté de Communes de Berg et Coiron ainsi que tous les documents y afférents

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 22 septembre 2023

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'SD', is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE VILLENEUVE DE BERG' around the top and 'ARDECHE' at the bottom, with a central emblem.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Ardèche

Convention Territoriale Globale

2023-2027



**VILLE
NEUVE
DE-BERG**